

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 23

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No. 23

FOUR HUNDRED AND TWENTIETH
MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Monday, 21 March 1949 at 3 p.m.*

President: Mr. A. ALVAREZ (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 420)

1. Adoption of the agenda.

2. The Indonesian question:

(a) Report dated 1 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia in accordance with the Security Council resolution of 28 January 1949 (S/1270 and S/1270/Corr.1).

(b) Letter dated 2 March 1949 from the representative of the Netherlands to the President of the Security Council concerning the Council's resolution of 28 January 1949 on the Indonesian question (S/1274).

(c) Supplementary report dated 7 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.1 and S/1270/Corr.1).

(d) Second supplementary report dated 10 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.2).

(e) Third supplementary report dated 11 March 1949 from the United Nations Commission for Indonesia submitted in

QUATRE CENT VINGTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 21 mars 1949, à 15 heures.*

Président: M. A. ALVAREZ (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

**1. Ordre du jour provisoire
(S/Agenda 402)**

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question indonésienne:

a) Rapport, en date du 1er mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270 et S/1270/Corr.1).

b) Lettre, en date du 2 mars 1949, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas, concernant la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1949 relative à la question indonésienne (S/1274).

c) Rapport supplémentaire, en date du 7 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.1 et S/1270/Corr.1).

d) Deuxième rapport supplémentaire, en date du 10 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.2).

e) Troisième rapport supplémentaire, en date du 11 mars 1949, adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations

accordance with the Council's resolution of 28 January 1949 (S/1270/Add.3).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. van Langenhove, representative of Belgium; U So Nyun, representative of Burma; Mr. Sen, representative of India; Mr. van Rijen, representative of the Netherlands, Abdur Rahim Khan, representative of Pakistan; General Romulo, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of Indonesia, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In accordance with our usual practice, the system of consecutive interpretation will be used for speeches made by the members of the Council, and simultaneous interpretation for those by representatives invited to take part in the Council debate.

Before taking up the items on the agenda, I must inform the Council that document S/1293, which has been circulated today, contains a copy of a telegram from the Chairman of the United Nations Commission for Indonesia advising the Council that two United Nations observers have been wounded near Brastagi, in north Sumatra.

I believe I am voicing the feelings of all the members of the Security Council in expressing our concern at this event. I have not proposed that the item should be included on today's agenda in the hope of receiving additional information from the Chairman of the United Nations Commission for Indonesia.

Mr. SEN (India): I thank the Président, for allowing me to speak once again. I intervene at this stage mainly with a view to seek clarification of the implications of some of the issues raised in the course of the debate. The issues I shall refer to are those on a clear understanding of which, by all concerned, will very largely depend the steps that the Security Council will take to implement the programme of action laid down in its resolution of 28 January [S/1234].

In its letter dated 2 March 1949 to the President [S/1274], the Netherlands Government maintained its fundamental objections to the Council's resolution and reaffirmed that it would carry out the Council's resolution only "... to the extent to which it is compatible with the responsibility of the Netherlands for the maintenance of real freedom and order in Indonesia . . ."

During this debate Mr. van Rijen, the representative of the Netherlands, in explaining why the Netherlands could not restore the Republican Government to Jogjakarta, said that the restoration of the Republican Government would create problems of law and order which neither the re-

Unies pour l'Indonésie, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949 (S/1270/Add.3).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie; M. van Langenhove, représentant de la Belgique; U So Nyun, représentant de la Birmanie; M. Sen, représentant de l'Inde; M. van Rijen, représentant des Pays-Bas; Abdur Rahim Khan, représentant du Pakistan; le général Romulo, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Comme d'habitude, l'interprétation sera consécutive pour les interventions des membres du Conseil et simultanée pour celles des représentants invités à participer aux débats.

Avant d'aborder l'examen des points de l'ordre du jour, je dois signaler aux membres du Conseil que l'on a distribué aujourd'hui le document S/1293; il s'agit d'un télégramme par lequel le Président de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie informe le Conseil que deux observateurs de l'Organisation des Nations Unies ont été blessés près de Brastagi, dans la partie nord de Sumatra.

Je crois interpréter le sentiment de tous les membres du Conseil en exprimant la peine que nous en éprouvons. Toutefois, dans l'attente d'informations complémentaires du Président de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, je n'ai pas cru devoir porter cet incident à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

M. SEN (Inde) (*traduit de l'anglais*): Je remercie le Président de m'avoir permis de prendre à nouveau la parole. Si j'interviens à ce stade des débats, c'est surtout afin de demander des éclaircissements sur les incidences de certaines des questions qui ont été soulevées. Les mesures que prendra le Conseil de sécurité pour mettre en œuvre le programme d'action arrêté par la résolution du 28 janvier [S/1234] dépendent, pour une très grande part, de la claire compréhension par toutes les parties intéressées des questions précises dont je vais parler.

Dans la lettre [S/1274] qu'il a adressée le 2 mars 1949 au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement des Pays-Bas maintient ses objections fondamentales contre la résolution du Conseil et affirme à nouveau qu'il appliquera cette résolution seulement "... dans la mesure où elle est compatible avec la responsabilité des Pays-Bas pour le maintien de la vraie liberté et de l'ordre en Indonésie . . ."

Au cours de ce débat, M. van Rijen, représentant des Pays-Bas, expliquant pourquoi son pays ne pouvait rétablir le Gouvernement républicain à Djokjakarta, a déclaré que le rétablissement du Gouvernement républicain créerait des problèmes d'ordre public que ni le Gouvernement

stored Republican Government nor the United Nations Commission for Indonesia would be able to control [416th meeting]. It would create the danger that the Republic would become the dominating Power over the whole of Indonesia, contrary to the principles of the *Renville Agreement* [S/649, appendices XIII and VIII].

While the Netherlands was not prepared to restore the Republican Government at Jogjakarta, it had announced, Mr. van Roijen said, its willingness to negotiate with the Republican Government, and actually did resume informal talks through representatives whom it repeatedly despatched to Bangka.

Now the Netherlands authorities have invited the President of the Republic to send a delegation to the conference in The Hague. This, according to Mr. van Roijen, is sufficient compliance with the Council's resolution so far as the negotiations contemplated in paragraph 3 of the resolution are concerned. It was clear from the letter addressed to the President and from Mr. van Roijen's explanatory statement, that the Netherlands made no distinction, in the context of the Council's resolution, between representatives of the Republican Government functioning as such in a territory based on Jogjakarta, and Republican leaders appearing in their individual capacities; and, having taken that view, were not prepared to restore the Republican Government as the first step in the implementation of the programme laid down in the Council's resolution.

The debate in the Security Council opened with a statesmanlike speech [416th meeting] by Ambassador Austin, the representative of the United States, who analysed the basic facts and principles of the Council's resolution and made the following points:

First, it is apparent that the Netherlands has not offered unconditional freedom of movement to the Republican leaders, as contemplated in the Council's resolution. The Republican leaders, in order to take part in any negotiations which are meaningful, must have the opportunity to assemble as a government in their own territory, to re-establish the contact of that Government with its members who have been dispersed by military action, and to be able to represent accurately the wishes of their political adherents.

Secondly, the dangers of the restoration of the Republican Government at Jogjakarta, as described by Mr. van Roijen, were "merely fancied dangers" since, under the scheme now proposed by the Netherlands Government, the Republicans were expected to be competent to maintain law and order in their territory in about twelve weeks from now. The unstable conditions in Indonesia were not the result of the Republican Government's existence at Jogjakarta, but were directly attributable to the failure of the negotiations for a political settlement to produce any concrete results.

Thirdly, until the Republican Government can assume governmental responsibility at Jogjakarta, it cannot be expected to assume the responsibility which negotiations for a just and lasting political settlement require and entail. Military action can-

républicain restauré ni la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie ne seraient en mesure de régler. Il y aurait danger que la République ne devienne la Puissance dominante sur l'ensemble du territoire de l'Indonésie, contrairement aux principes de l'Accord du *Renville* [S/649, annexes XIII et VIII].

Si le Gouvernement des Pays-Bas n'est pas disposé à rétablir le Gouvernement républicain à Djokjakarta, il n'en a pas moins annoncé, à ce qu'a dit M. van Roijen, qu'il était prêt à négocier avec le Gouvernement de la République et il a, en fait, repris avec celui-ci des conversations officieuses, par l'intermédiaire de représentants envoyés à plusieurs reprises à Banka.

Le Gouvernement des Pays-Bas a maintenant invité le Président de la République à envoyer une délégation à la conférence de La Haye. Selon M. van Roijen, c'était se conformer de façon suffisante à la résolution du Conseil, en ce qui concerne les négociations envisagées au paragraphe 3. Il ressort clairement de la lettre adressée au Président du Conseil, et de l'explication apportée par M. van Roijen, que les Pays-Bas ne font, lorsqu'ils interprètent la résolution du Conseil, aucune distinction entre les représentants d'un Gouvernement républicain, fonctionnant en tant que tel dans un territoire dont Djokjakarta serait le centre, et des dirigeants républicains agissant à titre personnel; il en ressort également que, ayant adopté cette position, ils ne sont pas disposés à faire du rétablissement du Gouvernement de la République la première étape de la mise en œuvre du programme tracé par la résolution du Conseil.

Les débats se sont ouverts au Conseil de sécurité par un discours de véritable homme d'Etat [416ème séance] prononcé par M. Austin, représentant des Etats-Unis, qui a analysé les principes et les points essentiels de la résolution du Conseil en faisant ressortir les arguments suivants.

Premièrement, il est manifeste que les Hollandais n'ont pas offert aux dirigeants républicains la liberté de mouvement sans condition prévue par la résolution du Conseil. Pour prendre part à des négociations qui aient un sens, les dirigeants républicains doivent avoir la possibilité de se réunir en tant que Gouvernement sur leur propre territoire, de renouer le contact entre ce Gouvernement et ses membres qui ont été dispersés du fait des opérations militaires et d'exprimer fidèlement les vœux de leurs partisans politiques.

Deuxièmement, les dangers que présenterait, selon M. van Roijen, le rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta sont des "dangers purement imaginaires"; en effet, le plan que propose maintenant le Gouvernement des Pays-Bas prévoit que les républicains seront, d'ici trois mois environ, capables de maintenir l'ordre public sur leur territoire. L'instabilité de la situation en Indonésie n'est pas le fait de l'existence du Gouvernement républicain à Djokjakarta; elle est directement imputable à l'échec des négociations menées en vue d'aboutir à un règlement politique.

Troisièmement, tant que le Gouvernement de la République n'exercera pas ses fonctions à Djokjakarta, on ne peut s'attendre à ce qu'il assumé la responsabilité que demandent et impliquent des négociations visant à un règlement politique juste

not be permitted to eliminate one of the parties to the dispute which is before the Council.

The following were Mr. Austin's conclusions.

First, nothing has happened since the Council resolution of 28 January to require its amendment in any respect. The Council's resolution "... represents a sound and practical basis for a just and lasting solution of the Indonesian question and we continue to support it fully", said the United States representative.

Secondly, the basic factor in the present political deadlock in Indonesia is the refusal of the Netherlands to permit the re-establishment of the Republican Government at Jogjakarta. The necessary first step in the solution of the Indonesian question is the restoration of the Republican Government at Jogjakarta.

Thirdly, if the Republican Government, after its restoration, agreed to accept the invitation to the conference at The Hague, the negotiations between the Netherlands and the Republican Government at such a conference "... would be consistent with the basic purposes and objectives of the Council's resolution of 28 January, which, of course, would remain in full force and effect".

General McNaughton, the representative of Canada, followed Ambassador Austin with a proposal in the following terms: that the United Nations Commission for Indonesia, in accordance with its status as defined by the Council resolution, should "... assist in reaching an agreement between the parties as to the time and conditions under which the proposed conference at The Hague could be held".

These exploratory discussions, he added, would be without prejudice to the Council's resolution and to the rights, claims and positions of the parties. He explained his position by saying that the Council should do everything possible to aid all the parties concerned to enter upon direct negotiations and "... in particular to remove the obstacle which now apparently exists to the participation of the Republican representatives in these negotiations". General McNaughton did not make clear what particular obstacle he had in mind, but as his speech closely followed Mr. Austin's, the impression he created was that, like Mr. Austin, he too was referring to the obstacle of non-restoration of the Republican Government at Jogjakarta, without the removal of which, as the very first step, the programme laid down by the Council in its resolution of 28 January could not be implemented.

As the debate progressed, General McNaughton's proposal was put forward by some members as a specific formula for the Council to adopt in dealing with the present situation in Indonesia. As we understood him, General McNaughton did not intend that his proposal, couched in such general terms, should be treated as a specific formula. His object appeared to have been mainly to direct

et durable. On ne peut permettre que l'une des parties au différend dont le Conseil est saisi soit éliminée par l'effet d'une action militaire.

Les conclusions de M. Austin ont été les suivantes:

Premièrement, depuis l'adoption par le Conseil de la résolution du 28 janvier, il ne s'est rien passé qui nécessite d'amender cette résolution sur quelque point que ce soit. La résolution du Conseil représente "une base solide et pratique de règlement juste et durable de la question indonésienne; la délégation des Etats-Unis continue d'appuyer cette résolution".

En second lieu, le facteur principal de la situation politique inextricable qui existe maintenant en Indonésie est constitué par le refus du Gouvernement des Pays-Bas de permettre le rétablissement à Djokjakarta du Gouvernement de la République. La première mesure qu'il est indispensable de prendre pour résoudre la question indonésienne, c'est de rétablir le Gouvernement républicain à Djokjakarta.

Troisièmement, si, après son rétablissement, le Gouvernement de la République décide d'accepter l'invitation à la conférence de La Haye, les négociations entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République à cette conférence "... seraient compatibles avec les buts essentiels de la résolution que le Conseil a adoptée le 28 janvier et qui, bien entendu, resterait en vigueur".

Le général McNaughton, représentant du Canada, a exprimé des vues semblables à celles de M. Austin en proposant [417ème séance] que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, conformément à son statut qui a été défini par la résolution du Conseil, "... aide les parties à se mettre d'accord sur la date à laquelle la conférence que l'on envisage de réunir à La Haye pourrait avoir lieu et les conditions dans lesquelles elle pourrait se tenir".

Le général McNaughton a ajouté que ces discussions préparatoires ne modifieraient en rien la résolution du Conseil, ni les droits, revendications ou positions des parties. Il a expliqué son attitude en disant que le Conseil devrait faire tout son possible pour aider toutes les parties intéressées à entrer directement en négociations et, "en particulier, à aplatis l'obstacle qui, à l'heure actuelle, empêche apparemment les représentants de la République de participer à ces négociations". Le général McNaughton n'a pas précisé quel était l'obstacle particulier qu'il avait en vue. Mais, comme sa déclaration se rapprochait beaucoup de celle de M. Austin, on a eu l'impression qu'elle faisait également allusion à l'obstacle constitué par le non-rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta, obstacle qui, si on ne le surmonte pas avant de tenter quoi que ce soit, empêchera de mettre en œuvre le programme tracé par le Conseil dans sa résolution du 28 janvier.

Ultérieurement, dans le cours du débat, la proposition du général McNaughton a été présentée par certains membres comme un projet précis de solution que le Conseil devrait adopter pour régler la situation présente en Indonésie. Si nous l'avons bien compris, le général McNaughton n'entendait pas que sa suggestion, formulée en termes très généraux, fût considérée comme une

the discussions in certain channels, with a view to finding ways and means for facilitating the restoration of the Republican Government at Jogjakarta and thus removing the obstacle now existing in the resumption of negotiations between the two parties.

Apparently these impressions of ours were not shared by all. The representative of China, Mr. Tsiang, was quick to see [417th meeting] that General McNaughton's suggestion, in the terms in which he had expressed himself, could be too widely interpreted. Paragraphs 1 and 2 of the Council resolution calling for a cease-fire and restoration of the Republic, Mr. Tsiang said, concerned directly and immediately only two parties, namely, the Government of the Netherlands and the Republic of Indonesia, while paragraphs 3 and 4, which dealt with the larger constitutional problems, concerned other parties such as the Federalists. He therefore held that a preliminary conference such as that proposed by Canada must be limited to the implementation of paragraphs 1 and 2 only, and it was only after the Republican Government had been restored at Jogjakarta that the larger questions covered by paragraphs 3 and 4 could be discussed with the participation of all the parties concerned. Mr. Tsiang emphasized that the preliminary conference could not deal with the principles of paragraphs 1 and 2, as the principles had already been settled, but only with the mutual responsibilities of the two parties in the implementation of these two matters.

The confusion created by the broadly-worded Canadian proposal, followed by the Chinese attempt to contain it within more specific terms, could be seen from the different interpretations put upon it and the questions which were asked in the course of the debate. The representative of the Indonesian Republic, Mr. Palar, frankly admitted [418th meeting] that he could not understand exactly what the Canadian representative had proposed. As to the Chinese interpretation, while he felt that a preliminary conference to deal with the implementation of paragraphs 1 and 2 of the Council's resolution as proposed by China "might be helpful in part" as a start in the full implementation of the resolution, which remains the main issue, he could not agree that the implementation of paragraph 1 of the Council's resolution, that is, the cease-fire order, was a matter for negotiation. "That is a direct order of the Security Council", he said.

At this stage Mr. Rama Rau of India [418th meeting] brought out an important point. He analysed the language of paragraphs 1, 2 and 3 of the Council's resolution and said that a preliminary conference with the Republican leaders such as that proposed, without their Government first having been restored, could deal only with paragraph 2, that is, with administrative matters

proposition formelle. Il semblait viser à orienter les discussions dans certaines voies, afin de trouver les méthodes et moyens propres à faciliter le rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta et à aplanir ainsi l'obstacle qui s'oppose actuellement à la reprise des négociations entre les deux parties.

Apparemment, notre impression personnelle n'a pas été partagée par tous les membres du Conseil. M. Tsiang, représentant de la Chine, a été prompt à discerner [417ème séance] que, dans les termes où elle était formulée, la suggestion du général McNaughton pouvait prêter à une interprétation trop large; il a rappelé que les paragraphes premier et 2 de la résolution du Conseil, qui invitent à faire cesser le feu et à rétablir le Gouvernement de la République, ne visent de façon directe et immédiate que deux parties, à savoir le Gouvernement des Pays-Bas et la République d'Indonésie, alors que les paragraphes 3 et 4, qui traitent de problèmes d'ordre constitutionnel d'une plus large portée, intéressent également d'autres parties, les fédéralistes par exemple. M. Tsiang estime donc qu'une conférence préliminaire, telle que celle proposée par le Canada, doit se borner à mettre en œuvre les seuls paragraphes premier et 2, et que ce n'est qu'après le rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta que les problèmes plus vastes auxquels s'appliquent les paragraphes 3 et 4 pourront être discutés avec la participation de toutes les parties intéressées. Le représentant de la Chine fait valoir que la conférence préliminaire ne peut pas porter sur les principes posés dans les paragraphes premier et 2 — principes qu'on peut regarder comme acquis — mais seulement sur les responsabilités mutuelles des deux parties en ce qui concerne la mise en œuvre de ces deux points de la résolution.

Les diverses interprétations qu'on a données de la proposition du Canada, de même que les questions qui ont été posées au cours des débats, montrent la confusion créée par les termes trop vagues de cette proposition ainsi que par les efforts ultérieurs faits par le représentant de la Chine pour en préciser le contenu. M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, a déclaré franchement [418ème séance] ne pas comprendre le sens exact de la proposition du Canada. A propos de l'interprétation qu'en a donnée le représentant de la Chine, il a déclaré, certes, que la convocation d'une conférence préliminaire appelée à s'occuper de la mise en œuvre des paragraphes premier et 2 de la résolution du Conseil, ainsi que le proposait la Chine, pourrait "présenter quelque utilité", parce qu'elle serait la première mesure prise en vue de l'application intégrale de la résolution, ce qui demeure, en fait, la question principale; M. Palar a dit, cependant, qu'il ne pouvait accepter que la mise en œuvre du paragraphe premier de la résolution du Conseil, c'est-à-dire de l'ordre de cesser le feu, pût faire l'objet de négociations. "C'est là un ordre direct du Conseil de sécurité", a-t-il déclaré.

A ce point des débats [418ème séance], M. Rama Rau, représentant de l'Inde, a soulevé une question importante. Il a analysé le texte des paragraphes premier, 2 et 3 de la résolution du Conseil et déclaré qu'une conférence préliminaire avec les dirigeants républicains, telle que celle qui était proposée, sans rétablissement préalable du Gouvernement, ne pouvait traiter que des ques-

connected with the restoration of the Republican Government; any negotiations dealing with matters covered by other paragraphs must be undertaken with the representatives of the re-established Republic.

The representative of the United Kingdom, Sir Terence Shone, took a clear stand [418th meeting] on some of the basic issues. He strongly supported Mr. Austin in the view that military action could not be permitted to eliminate one of the parties to the dispute, and, that, until the Government of Indonesia could reassemble as an organized body, it could not be expected to assume the responsibilities which negotiations for a just and lasting political settlement require and entail. On the Canadian proposal, however, he was less clear. He supported the Canadian proposal on the understanding that it dealt "... not with the proposed conference at The Hague as such, but with preliminary discussions in which the role of the United Nations Commission would be to bring about an agreement that would enable the Government of the Republic of Indonesia to participate in the conference at The Hague".

Would the preliminary discussions with the Republican leaders be limited to administrative details relating to the immediate restoration of the Republican Government at Jogjakarta? A preliminary conference to bring about "... an agreement that would enable the Government of the Republic of Indonesia to participate in the conference at The Hague" appeared as wide in its terms as the Canadian proposal itself. This, coming after the Chinese and Indian attempts to limit the scope of the preliminary conference to the terms of the Security Council resolution, left a somewhat disturbing effect.

The different interpretations put on the Canadian proposal by different speakers, and the questions raised by the representative of the Indonesian Republic, induced Mr. Ignatief, on behalf of the Canadian delegation, to intervene at this stage. He said: "General McNaughton's statement last Friday did relate and specifically relates only to a preliminary and exploratory discussion, in the same way as did the remarks of the representative of China". If the preliminary conference was intended to deal only with paragraphs 2 and 1 of the Security Council resolution, what was the significance of the words "... only the preliminary discussion between the parties as to time and conditions under which the proposed conference at The Hague could be held"? Why is it that, even after all the conflicting interpretations, the Canadian representative made no specific mention of restoration of the Republican Government at Jogjakarta as the first step in the implementation of the Security Council programme? How could a preliminary conference with the Republic leaders, without the restoration of their Government, deal with questions covered by para-

tions relevant du paragraphe 2, c'est-à-dire des questions administratives posées par le rétablissement du Gouvernement de la République; toutes négociations portant sur des questions visées à d'autres paragraphes devraient s'engager avec les représentants de la République restaurée.

Sir Terence Shone, représentant du Royaume-Uni, a pris nettement position [418ème séance] sur certaines questions de principe. Il a fortement appuyé les vues de M. Austin, selon lequel on ne saurait permettre qu'une action militaire élimine l'une des parties au différend, ni s'attendre à ce que le Gouvernement de la République puisse assumer les responsabilités qu'entraînent des négociations en vue d'un règlement politique juste et durable, avant qu'il ne soit libre de se réunir en tant que corps constitué. En ce qui concerne la proposition du Canada, l'attitude du représentant du Royaume-Uni a été moins nette. Il a donné son appui à cette proposition, à condition qu'elle ne visât: "... n'a pas trait à la conférence que l'on envisage de tenir à La Haye, mais bien aux discussions préliminaires au cours desquelles le rôle de la Commission des Nations Unies consisterait à obtenir la conclusion d'un accord permettant au Gouvernement de la République d'Indonésie de participer à la conférence de La Haye".

Mais les discussions préliminaires devaient-elles se borner à des questions d'ordre administratif concernant le rétablissement immédiat à Djokjakarta du Gouvernement républicain? Dire d'une conférence préliminaire quelle devait conduire à "... obtenir la conclusion d'un accord permettant au Gouvernement de la République d'Indonésie de participer à la conférence de La Haye", c'était en donner une définition aussi imprécise que les termes de la proposition du Canada. Venant après les tentatives faites par la Chine et l'Inde en vue de limiter la portée de la conférence préliminaire à la teneur de la résolution du Conseil de sécurité, cette intervention a jeté quelque trouble dans les esprits.

Les différentes interprétations données par divers orateurs au sujet de la proposition du Canada et les questions posées par le représentant de l'Indonésie ont amené M. Ignatief à intervenir, à ce stade de la discussion, au nom de la délégation du Canada. Il a déclaré ce qui suit: "La déclaration faite vendredi dernier par le général McNaughton a trait exclusivement et spécifiquement à des discussions préliminaires et préparatoires; elle a le même sens que les suggestions du représentant de la Chine." Mais alors, si la conférence préliminaire avait pour seul but d'examiner la question de la mise en application des paragraphes 2 et premier de la résolution du Conseil de sécurité, quelle était donc la signification des mots: "... seules pourraient avoir lieu des discussions préliminaires qui auront lieu entre les parties en vue de déterminer à quelle date et dans quelles conditions se réunira la conférence que l'on propose de tenir à; au contraire La Haye"? Pourquoi, même après toutes ces interprétations contradictoires, le représentant du Canada n'a-t-il pas expressément déclaré que le rétablissement du Gouvernement républicain à

graph 1 of the Council resolution, or with the Netherlands offer of the conference at The Hague?

Djokjakarta devait être la première mesure à prendre en vue de la mise en application du plan prévu par le Conseil de sécurité? Comment une conférence préliminaire à laquelle assisteraient les dirigeants républicains pourrait-elle utilement examiner les questions visées au paragraphe premier de la résolution du Conseil ou l'offre néerlandaise de réunir une conférence à La Haye, tant que le Gouvernement de la République n'aura pas été préalablement rétabli.

The intervention made by Mr. van Rijen at this stage, on behalf of the Netherlands was interesting. He made the following declaration: "... my Government has authorized me to declare that it is willing to accept the Canadian proposal in the terms and with the objective formulated the other day by General McNaughton".

L'intervention, à ce stade de la discussion, de M. van Rijen, représentant des Pays-Bas, a été intéressante. Il a fait la déclaration suivante: "... mon Gouvernement m'a autorisé à déclarer qu'il est disposé à accepter la proposition du Canada, dans les termes et aux fins qui ont été précisés l'autre jour par le général McNaughton".

Though Mr. van Rijen made his declaration immediately following Mr. Ignatief's explanation, his acceptance of the Canadian proposal in the terms and with the objective formulated by General McNaughton "the other day" raised questions in the minds of several of us round this table. Why "the other day"? Why not that afternoon, as clarified by Mr. Ignatief? Why deliberately not take note of the interpretations put forward by China and India? In accepting the Canadian proposal, did the Netherlands representative agree that the first object of the preliminary conference was to facilitate the restoration of the Republican Government at Jogjakarta and, only after that Government had been restored, to discuss other matters with the representatives of the re-established Republican Government relating to the maintenance of law and order or the offer of The Hague conference?

Bien que M. van Rijen ait fait sa déclaration immédiatement après les explications de M. Ignatief, son acceptation de la proposition du Canada, dans les termes et avec les objectifs formulés "l'autre jour" par le général McNaughton, a soulevé un certain nombre de questions dans l'esprit de plusieurs des représentants assis à cette table. Pourquoi la proposition de "l'autre jour" et non pas celle de cet après-midi, telle qu'elle a été précisée par M. Ignatief? Pourquoi, délibérément, ne pas avoir tenu compte des explications fournies par les représentants de la Chine et de l'Inde? En acceptant la proposition du Canada, le représentant des Pays-Bas reconnaissait-il que la conférence préliminaire devait avoir pour objet principal de favoriser le rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta et ne discuter qu'ensuite, avec les représentants du Gouvernement républicain restauré, les questions relatives au maintien de l'ordre public ou à l'offre faite pour la réunion d'une conférence à La Haye?

The representative of France also appeared to support the Chinese proposal when he said [419th meeting]:

"As Mr. Tsiang has remarked, the present phase of the debate is limited strictly to the Netherlands and the Republic, while the settlement of the Indonesian-question concerns the whole population of that vast territory. It would therefore be logical to ask the Netherlands and the Republic to try to solve their differences at a meeting held under the auspices of the United Nations Commission and, if that were achieved, to meet immediately afterwards at a round table conference attended also by the Federalists, who were absent from the first meeting."

Le représentant de la France a, me semble-t-il, également appuyé la proposition du Canada, lorsqu'il a déclaré [419ème séance]:

"Comme M. Tsiang l'a indiqué, le débat, dans sa phase actuelle, est strictement limité aux Pays-Bas et à la République, alors que le règlement de la question indonésienne intéresse toutes les populations de ces vastes territoires. Il serait donc logique de demander aux Pays-Bas et à la République de rechercher une solution de leur différend dans une réunion tenue sous l'égide de la Commission des Nations Unies, et, si elle aboutissait, de se retrouver immédiatement après dans une conférence de la table ronde, à laquelle auraient accès les fédéralistes exclus de la première réunion."

Mais, lorsque le représentant de la France, a ajouté que le Conseil de sécurité n'avait pas manqué de noter que le représentant des Pays-Bas avait accepté la formule du Canada en reprenant les termes mêmes de l'interprétation qu'en avait donnée le représentant du Royaume-Uni, sa déclaration n'a fait que confirmer les doutes que nous éprouvions au sujet de la portée réelle des discussions préliminaires envisagées par le représentant du Royaume-Uni.

Le dernier discours [419ème séance] de M. van Rijen a été particulièrement intéressant. Avec la permission du Président, je voudrais faire des observations sur certaines parties de cette déclaration. M. van Rijen a expliqué pourquoi le

But when the representative of France added that the Security Council had not failed to note that the Netherlands representative accepted the Canadian formula in the same terms as the commentary made upon it by the United Kingdom representative, his statement only confirmed the doubts we had felt about the scope of the preliminary discussions intended by the United Kingdom.

The last speech of Mr. van Rijen [419th meeting] was particularly interesting. With the President's permission, I should like to refer to certain parts of this speech. Mr. van Rijen explained why the Republican Government cannot

be restored at Jogjakarta. It has been the aim of the Netherlands Government, he said, to eliminate the Indonesian Republic as a State so that the Federalists can come into the Federation on a basis of equality with the Republicans. I shall quote Mr. van Rijen:

"If . . . the Republican Government were to be reinstated as such in Jogjakarta before the transfer of sovereignty to an over-all administration and the Republic were to reconstitute its armed forces, the Republic would again be given a great advantage over the Federalists, and the danger would be revived that the Republic, either pushed or supported by its armed forces, would from the outset impose its hegemony on the whole of Indonesia."

It will, he said, be up to the Indonesian population, after the transfer of sovereignty, to decide in their election whether to restore the Republic as a component State. Mr. van Rijen followed this argument with a significant statement to which I draw the particular attention of the Council. The Netherlands Government, he said, could make its offer of accelerated independence only because the aggressive and destructive influences under the Republican Government at Jogjakarta have for the moment been eliminated. The offer of accelerated independence can only be maintained if the Netherlands Government can be reasonably certain that these influences remain eliminated. The deliberate and ruthless suppression of a sovereign State, ostensibly with a view immediately to transferring sovereignty to it as a component part of a larger federation of States and on a basis of equality with the other component parts, is, no doubt, a very original contribution of the Netherlands to political history.

What the judgment of history will be on such an experiment, I would leave others to study. What is of immediate consequence to us here is whether, if the present offer of accelerated transfer of sovereignty is to be dependent on the non-restoration of the Republican Government at Jogjakarta, the Council considers that a preliminary conference to discuss the implementation of paragraphs 2 and 1 of the Security Council resolution, as suggested by Canada and China, would serve any purpose except to give the Netherlands Government time to consolidate its position in Republican territory? In view of the almost unanimous opinion expressed during the present debate that no new circumstances have arisen justifying the modification of the Security Council resolution of 28 January, would it be consistent for the Council knowingly and deliberately to afford the Netherlands Government the cover of a preliminary conference for continuing its defiance of the Council resolution? It is true that Mr. van Rijen commends the proposals of Canada and China as pointing a way out of the *impasse*, but does he thereby mean that, in spite of his statement that the Netherlands offer of accelerated sovereignty depends on the non-restoration of the Republican Government at Jogjakarta, the Netherlands Government is prepared to join the proposed preliminary con-

Gouvernement de la République ne pouvait pas être rétabli à Djokjakarta. L'objectif du Gouvernement des Pays-Bas, a-t-il déclaré, a été d'éliminer la République d'Indonésie en tant qu'Etat, afin que les fédéralistes puissent entrer dans la fédération sur un pied d'égalité avec les Républicains. Je cite M. van Rijen :

"Si . . . le Gouvernement républicain devait être réinvesti de son autorité à Djokjakarta avant le transfert de la souveraineté à une administration contrôlant l'ensemble de l'Indonésie, et que la République dût reconstituer ses forces armées, la République se trouverait à nouveau, de ce fait, fortement avantageée par rapport aux fédéralistes, et l'on risquerait une fois de plus de la voir, soit sous la pression de ses forces armées, soit avec leur appui, imposer dès l'abord son hégémonie à toute l'Indonésie."

Il appartiendra, a-t-il dit, au peuple indonésien de décider par des élections, après le transfert de la souveraineté, s'il convient de rétablir la République en tant qu'un des Etats de la fédération. Puis, M. van Rijen a fait suivre cet argument d'une déclaration importante sur laquelle j'appelle toute l'attention du Conseil. Si le Gouvernement des Pays-Bas, a-t-il dit, a pu faire l'offre de hâter le transfert de la souveraineté, c'est parce que les influences agressives et destructives du Gouvernement républicain à Djokjakarta ont pu être éliminées pour le moment. L'offre de hâter la proclamation de l'indépendance indonésienne ne peut être maintenue que si le Gouvernement des Pays-Bas est raisonnablement assuré que ces influences ne s'exerceront pas à nouveau. Le fait de supprimer, d'une manière prémeditée et brutale, un Etat souverain dans le but manifeste d'opérer un transfert immédiat de souveraineté à une fédération plus vaste d'Etats, dans laquelle l'Etat supprimé se retrouverait sur un pied d'égalité avec les autres Etats, constitue sans aucun doute une contribution originale des Pays-Bas à l'histoire de la politique.

Quel sera le jugement que l'histoire portera sur une telle expérience? Je laisse à d'autres le soin de le prévoir. La seule question qui ait pour nous aujourd'hui de l'importance est la suivante : si l'offre actuelle de hâter le transfert de la souveraineté devait être subordonnée au non-rétablissement de la République à Djokjakarta, le Conseil estime-t-il qu'une conférence préparatoire en vue d'examiner la mise en application des paragraphes 2 et premier de la résolution du Conseil de sécurité, ainsi qu'il a été suggéré par les représentants du Canada et de la Chine, aurait d'autre utilité que de donner au Gouvernement des Pays-Bas le temps de consolider sa position dans le territoire de la République? Etant donné l'opinion presque unanime qui s'est fait jour au cours du débat actuel, à savoir qu'aucune circonstance nouvelle n'était apparue pour justifier la modification de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier, serait-il logique que le Conseil donne, délibérément et en connaissance de cause, au Gouvernement des Pays-Bas la possibilité de s'abriter derrière une conférence préparatoire pour défier la résolution du Conseil? Il est vrai que M. van Rijen a fait l'éloge des propositions du Canada et de la Chine qui, à son sens, offraient un moyen de sortir de "l'impasse". Mais, entend-il par là — en dépit de sa déclaration selon laquelle l'offre faite par les Pays-Bas de hâter le transfert de la

ference to discuss administrative details—not the principles, as the Chinese representative clearly pointed out—relating to the immediate restoration of the Republican Government? If so, why does Mr. van Rijen repeat that the Netherlands Government accepts the Canadian proposal made on the preceding Friday and not on the basis of the explanation given by Mr. Ignatief?

In short, what exactly are the matters the Security Council is proposing for the preliminary conference to discuss, and what exactly are the matters that the Netherlands representative present here at the Council is proposing to accept? We must have a question formulated in clear, unambiguous and unequivocal language, and we must have an answer in equally clear, unambiguous and unequivocal language, before we are called upon to be a party to any departure from the programme of action laid down in the Council resolution of 28 January. That resolution was the result of much deliberation. It represented the decision of the Council to play a direct part on the Indonesian scene in the discharge of its primary responsibility for the maintenance of international peace and security. If Mr. Austin expressed the sense of the Council as a whole when he said [416th meeting] that the Council resolution "represents a sound and practical basis for a just and lasting solution of the Indonesian question, and we continue to support it fully"; the Council must beware of being diverted from its programme of action by a smoke-screen of mere words and phrases and suggestions.

I cannot allow this occasion to pass without digressing for a few moments to comment on certain points in Mr. van Rijen's statement to which I have just referred. Mr. van Rijen has claimed that by police action the Netherlands Government has eliminated the Republican Government with its aggressive influences, and that it is this elimination that has made possible the present offer of an accelerated transfer of sovereignty. When will Mr. van Rijen and his countrymen realize that the spirit of a nation cannot be broken by bayonets and bullets?

Mr. van Rijen has said that, if the Republic were reinstated, it would have little difficulty in imposing its hegemony on the whole of Indonesia. No greater slander against a democratic people could have been uttered. The whole history of the leadership of the Indonesian Republic since its creation in August 1945 is a challenge to that slander. Indeed, if such is the kind of fear that the Netherlands Government entertains, one may well ask how it will ensure—if I may borrow the argument of Mr. Austin—that six weeks hence, when a sovereign United States of Indonesia is installed and the authority of the Netherlands is withdrawn, the Republican Government, with the re-formation of its armed forces, will not be in a position to extend its hegemony?

souveraineté est subordonnée au non-rétablissement du Gouvernement républicain à Djokjakarta — que le Gouvernement des Pays-Bas est disposé à participer à la conférence préparatoire envisagée, pour y discuter, non pas le principe, ainsi que le représentant de la Chine l'a très clairement fait remarquer, mais les détails administratifs du rétablissement immédiat du Gouvernement de la République? S'il en est ainsi, pour quelle raison M. van Rijen répète-t-il que le Gouvernement des Pays-Bas accepte la proposition du Canada, telle qu'elle a été faite vendredi dernier, et non telle qu'elle apparaît après les explications fournies par M. Ignatief?

En résumé, quels sont les points que le Conseil propose à la conférence préliminaire de discuter, et quels sont exactement les points dont le représentant des Pays-Bas est disposé à accepter la discussion? Cette question doit être posée en termes clairs, sans ambiguïté ni équivoque, et la réponse donnée en termes clairs, non ambiguës et non équivoques, avant que nous puissions envisager de nous écarter en quoi que ce soit du programme d'action tracé par la résolution du Conseil du 28 janvier. Un long débat a été nécessaire avant que l'on prenne cette résolution par laquelle le Conseil a décidé de jouer un rôle direct dans les événements d'Indonésie, assumant ainsi la responsabilité primordiale qui lui incombe en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si M. Austin a bien exprimé les sentiments de l'ensemble du Conseil lorsqu'il a déclaré [416ème séance] la résolution du Conseil "représente une base solide et pratique de règlement juste et durable de la question indonésienne; la délégation des Etats-Unis continue d'appuyer cette résolution", le Conseil ne doit pas se laisser aveugler et détourner de la voie qu'il s'est tracée, par un usage artificiel de mots vides, de belles périodes et de suggestions.

Je saisiss cette occasion pour faire une brève digression: je voudrais présenter quelques observations sur certaines parties de la déclaration de M. van Rijen à laquelle je viens de me référer. M. van Rijen a prétendu que, par son opération de police, le Gouvernement des Pays-Bas a éliminé le Gouvernement républicain et ses menées agressives, et que c'est cette élimination qui a rendu possible l'offre actuelle d'opérer, à bref délai, le transfert de souveraineté. Quand donc M. van Rijen et ses compatriotes comprendront-ils que ce n'est pas avec des fusils et des baïonnettes que l'on abat le courage d'une nation?

M. van Rijen a déclaré que, si la République était réinstallée, elle étendrait sans grand-peine son hégémonie à toute l'Indonésie. On ne peut pas proférer de pire calomnie à l'adresse d'un peuple démocratique. Toute action des dirigeants de la République d'Indonésie, depuis sa création en août 1945, apporte un démenti à cette diffamation. En vérité, si le Gouvernement des Pays-Bas éprouve de telles craintes, on peut se demander — et je me permettrai de reprendre les termes employés par M. Austin — comment il peut garantir que, dans six semaines, lorsque les Etats-Unis d'Indonésie auront établi leur souveraineté et les autorités néerlandaises se seront retirées, le Gouvernement de la République, dont les forces armées auront été reconstituées, ne sera pas en mesure d'étendre son hégémonie.

I should like to refer to one argument that Mr. van Ruijzen used in this connexion. He asked us to disbelieve the report of the Republican delegation, as contained in appendix II to the supplementary report of the United Nations Commission [S/1270/Add.1] that the Federalists are in agreement with the President of the Republic on the necessity for the restoration of the Republican Government at Jogjakarta in accordance with the Security Council's resolution. He asked us to disbelieve this report on the argument that it is put forward by the Republicans. If this report is incorrect, why have the Federalists concerned not yet contradicted it? At the same time, Mr. van Ruijzen expects the Security Council to put its faith in him when he says that "Many Federalists, who have put all their faith in us, would, rightly or wrongly, consider it as a betrayal of their cause" if the Republican Government is restored. To how many Federalists is Mr. van Ruijzen referring? Who are these Federalists to whom he is referring? What is their representative character? Why do they not come out into the open and declare to the world what they have confided to Mr. van Ruijzen and his Government?

I shall not take further time of the Council in analysing the mental workings of Mr. van Ruijzen and his Government. We in Asia are more interested in the peace of the continent of South East Asia. The peace of South East Asia has been endangered through the continuance of hostilities in Indonesia. For this, the responsibility rests on the Netherlands Government. Nineteen nations assembled in New Delhi last January condemned the Netherlands Government as the aggressor. They pledged their full support to the Council in the exercise of any powers conferred upon it by the Charter. Every day that passes makes the situation in Indonesia more difficult and the prospect of chaos in that area greater. We request the Security Council to act in the full sense of its responsibility.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia): Jogjakarta, the capital of the Republic of Indonesia, is now being destroyed by the Dutch. It is apparently the aim of the Netherlands to make it physically impossible for the Republican Government to be restored in Jogjakarta or to resume its functions there. According to our information, Dutch forces are destroying buildings and removing the administrative and other equipment from Jogjakarta to other towns—for example, to Semarang. They are terrorizing and mistreating those Indonesian leaders whom we need for a well-functioning Government.

The Dutch first tried to avoid implementing the Security Council's order to restore the Republican Government by coming forward with their proposals for a round table conference. Now that this political manoeuvre has proved unacceptable to the Security Council, they are trying to avoid implementation of the resolution by physical destruction. This is a question involving the prestige of the Security Council, and it is the feeling of my delegation that the Council should take immediate action in this regard. As a first step, the Council could instruct the United Nations

Je reviens à l'un des arguments que M. van Ruijzen a invoqués à ce sujet. Il nous a demandé de ne pas ajouter foi à un rapport établi par la délégation de la République et qui figure à l'annexe II du rapport supplémentaire de la Commission des Nations Unies [S/1270/Add.1], rapport selon lequel les fédéralistes sont d'accord avec le Président de la République sur la nécessité de rétablir, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, le Gouvernement républicain à Djokjakarta. M. van Ruijzen voudrait que nous n'ajoutions pas foi à ce rapport parce qu'il a été rédigé par les républicains. Si ce rapport est inexact, pourquoi donc les fédéralistes ne l'ont-ils pas encore démenti? Par contre, M. van Ruijzen voudrait que le Conseil le croie lorsqu'il déclare que: "Beaucoup de fédéralistes, qui ont entièrement foi en nous, estimeraient, à tort ou à raison, que nous les avons trahis" si le Gouvernement républicain était restauré. De combien de fédéralistes s'agit-il? qui sont ces fédéralistes dont parle M. van Ruijzen; qui représentent-ils? Ces fédéralistes, pourquoi ne viennent-ils pas faire ouvertement, devant le monde entier, les déclarations qu'ils ont faites à M. van Ruijzen et à son Gouvernement?

Je ne veux pas retenir plus longtemps l'attention du Conseil en essayant d'analyser les raisonnements de M. van Ruijzen et de son Gouvernement. Il y a pour nous, en Asie, une question bien plus intéressante, qui est celle de la paix dans le sud-est de notre continent. Cette paix a été mise en danger parce que les hostilités ont continué en Indonésie; or, la responsabilité de cette situation incombe au Gouvernement des Pays-Bas. Dix-neuf nations, assemblées en janvier dernier à New-Delhi, ont condamné le Gouvernement néerlandais comme étant l'agresseur; elles ont donné leur plein appui au Conseil de sécurité dans l'exercice de tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte. La situation en Indonésie s'aggrave de jour en jour et risque toujours davantage de devenir chaotique. Nous invitons le Conseil de sécurité à prendre pleine conscience de sa responsabilité et à agir.

M. PALAR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Les Hollandais sont en train de détruire Djokjakarta, capitale de la République d'Indonésie; leur but semble être de rendre matériellement impossible la restauration du Gouvernement républicain à Djokjakarta et d'empêcher qu'il reprenne ses fonctions. Selon nos renseignements, les Hollandais détruisent les bâtiments de Djokjakarta et transportent en d'autres villes — à Semarang par exemple — le matériel de bureau et toute une partie des installations. Ils maltraitent et terrorisent les dirigeants dont nous aurons besoin pour faire fonctionner notre Gouvernement dans de bonnes conditions.

Les Hollandais, en proposant la réunion d'une conférence de la table ronde, ont déjà essayé de ne pas appliquer l'ordre du Conseil de sécurité qui est de restaurer le Gouvernement républicain. Maintenant que cette manœuvre politique a été déjouée par le Conseil, c'est par des destructions matérielles qu'ils s'efforcent d'empêcher l'application de la résolution. Le prestige du Conseil de sécurité est en jeu, et ma délégation estime que le Conseil devrait prendre des mesures immédiates à cet égard. Le Conseil pourrait tout d'abord inviter la Commission des Nations Unies pour

Commission for Indonesia to report immediately on the situation in Jogjakarta. I have brought up this matter of the deliberate destruction of Jogjakarta as a separate issue because I believe it to be of the utmost importance.

Turning now to the Indonesian situation in general, I should like to say that it is my opinion that the confusion caused by the Netherlands proposals for a round table conference has not yet been dispelled. Therefore, I feel it necessary to clarify once again the current situation.

On 28 January last, the Security Council adopted a resolution in which a clear procedure was established for the final transfer of sovereignty to the United States of Indonesia. The Council's resolution stipulates that this transfer of sovereignty must take place no later than July 1950. The resolution also establishes firmly that the Republican leaders must be released unconditionally and that the Government of the Republic of Indonesia must be restored, starting from Jogjakarta; it establishes that hostilities must be stopped and that the combat troops are to be withdrawn under the supervision of the United Nations Commission for Indonesia.

The United Nations Commission for Indonesia itself, in its report of 1 March [S/1270], has established that the Netherlands has ignored this resolution and that the refusal of the Netherlands to release the Republican leaders unconditionally and to restore the Republican Government in Jogjakarta, has made it impossible for the Republic of Indonesia to discharge its responsibilities under the terms of the resolution.

This non-compliance of the Netherlands with the Council's resolution is the reason why there has not yet been a start made in undertaking the procedure clearly established by the Security Council—a procedure which is to be completed by July 1950, at the latest, with the complete and unconditional transfer of sovereignty to the United States of Indonesia. By refusing to comply with the Council's resolution, the Netherlands put the Security Council in a position in which the Council could hardly refrain from drawing the logical conclusions and considering the possibilities of sanctions against the Netherlands.

This was a dangerous state of affairs for the Netherlands, so it cast about for a new strategy. It came up with proposals which, according to the Netherlands, provided for an acceleration of the transfer of sovereignty. The Netherlands had thus managed to confuse the issue by offering its own procedure for the transfer of sovereignty, a procedure whereby the Netherlands could eliminate its opponent before the Security Council—its' opponent which had once again been clearly and deliberately recognized by the Council in that very resolution of 28 January. Furthermore, in their proposals, the Dutch tried to reduce this international problem to their own domestic level; they aimed at a round table conference to be led by the Netherlands itself, with a Dutch chairman and a Dutch secretary, and with the final decision resting in the hands of the Dutch. They also confused the matter of the transfer of complete and unconditional sovereignty by speaking of "limitations in the constitution" of the Netherlands.

l'Indonésie à lui faire immédiatement un rapport sur la situation existant à Djokjakarta. J'ai posé séparément cette question de la destruction systématique de Djokjakarta, parce que j'estime qu'elle est d'une importance primordiale.

Quant à la situation de l'Indonésie en général, je tiens à dire que, à mon avis, la confusion provoquée par la proposition des Pays-Bas de tenir une conférence de la table ronde n'est pas encore dissipée; je voudrais donc tenter, une fois de plus, de faire la lumière sur la situation actuelle.

Le 28 janvier dernier, le Conseil a adopté une résolution prévoyant une procédure bien déterminée pour le transfert définitif de la souveraineté aux Etats-Unis d'Indonésie. La résolution du Conseil stipule que ce transfert doit avoir lieu au plus tard le 1er juillet 1950; elle décide aussi, d'une manière catégorique, que les chefs républicains doivent être mis en liberté sans condition et que le Gouvernement de la République d'Indonésie doit être rétabli, en premier lieu à Djokjakarta. Cette résolution prescrit également la cessation des hostilités et le retrait des troupes combattantes, sous le contrôle de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie.

Cette Commission a elle-même fait connaître, dans son rapport du 1er mars [S/1270], que les Hollandais n'ont tenu aucun compte de la résolution du Conseil et qu'ils ont refusé de mettre en liberté sans condition les dirigeants républicains et de rétablir à Djokjakarta le Gouvernement de la République, ce qui a empêché ce Gouvernement d'assumer les responsabilités qui lui incombaient du fait de la résolution.

C'est parce que les Pays-Bas ne se sont pas conformés à la résolution du Conseil que la procédure, clairement énoncée par le Conseil, n'a même pas reçu un commencement d'exécution; or, cette procédure devrait aboutir, en juillet 1950 au plus tard, à un transfert de souveraineté total et sans condition aux Etats-Unis d'Indonésie. En refusant d'appliquer la résolution, les Pays-Bas ont placé le Conseil de sécurité dans une position telle que le Conseil ne pouvait guère manquer de tirer les conclusions logiques de l'état de choses actuel et d'envisager la possibilité d'exercer des sanctions contre les Pays-Bas.

Il y avait là une situation dangereuse pour les Hollandais; ils tentèrent donc une nouvelle manœuvre: ils présentèrent des propositions qui, selon eux, devaient permettre de hâter le transfert de souveraineté. Les Hollandais sont parvenus, de cette façon, à embrouiller la question, en offrant pour le transfert de souveraineté une procédure de leur choix qui devait permettre aux Pays-Bas d'éliminer leur adversaire devant le Conseil de sécurité, cet adversaire que le Conseil avait une fois de plus reconnu officiellement, de la façon la plus nette, dans sa résolution du 28 janvier. De plus, les Hollandais, par leurs propositions, ont tenté de réduire ce problème d'ordre international aux proportions d'un problème d'ordre intérieur; ce qu'ils veulent obtenir, c'est une conférence de la table ronde, dont ils dirigeraient les débats, dont le président et le secrétaire seraient néerlandais, de telle sorte que la décision finale leur appartienne. Ils ont, d'autre part, embrouillé la question d'un transfert de souveraineté total et sans condition, en parlant des "limites imposées par la Constitution" des Pays-Bas.

The statements made before this Council have made it abundantly clear that, in the first place, the procedure which the Netherlands proposed could hardly be considered for serious discussion by the Council. In the second place, a justifiable doubt has arisen regarding the completeness and unconditionality attached to the transfer of sovereignty as promised by the Netherlands in its proposals. In the third place, a certain readiness has been found among members of the Security Council to accept the idea of having preliminary discussions held regarding the technical details for the immediate restoration of the Republican Government, as provided for in the Security Council resolution. Several members of the Council also seem agreeable to the idea of having another preliminary discussion held after the restoration of the Republican Government—I repeat, held after the restoration of the Republican Government—to consider the possibilities of holding a round table conference, a square table conference, or any other kind of conference for the purpose of accelerating the transfer of sovereignty. I stress the words "for accelerating the transfer of sovereignty" because it is also clear that the Security Council resolution of 28 January already provides for a procedure by which the transfer of sovereignty must take place before July 1950. No preliminary conference is necessary for achieving this goal; all that is required is that the resolution itself be implemented in full.

However, to effect an accelerated transfer of sovereignty—I repeat, an accelerated transfer of sovereignty—another procedure might be considered. For that purpose a preliminary conference might be helpful—one in which the Republic could participate as a party able to make lawful decisions, since we want to work legally, or, in other words, as a functioning government and thus, necessarily, after the restoration of the Republican Government.

Having arrived at this point, it seems to me desirable to consider the remarks made by Mr. van Roijen at the last meeting of this Council. The representative of the Netherlands said with emphasis that the transfer of sovereignty to the United States of Indonesia will be real, complete, and unconditional [419th meeting]. This is clear language and the Security Council would do well to remember it.

In my previous statements to the Council, I have only tried to make it clear that this transfer of complete sovereignty would be illusory as long as, in accordance with the Dutch demands, it must take place simultaneously with the establishment of the Netherlands-Indonesian Union, according to the Dutch conception of the Union. The Netherlands states in its memorandum, which is mentioned in the report of the United Nations Commission for Indonesia of 1 March, that the contents of several sections of the Netherlands Constitution form the only limitations for the Netherlands. Thus there are limitations, and these limitations culminate in section 209, sub-section 4 of the Netherlands Constitution, which states that the Netherlands-Indonesian Union will guarantee the juridical warrants—or, to use Mr. van Roijen's translation, "constitutional security"—and a good government in Indonesia, both basic functions of a sovereign State. However, Mr.

Les déclarations faites devant le Conseil ont nettement montré: que la procédure proposée par les Hollandais ne peut guère faire l'objet d'un débat sérieux au Conseil; que le transfert de souveraineté, promis par les Hollandais, risque de n'être ni total ni inconditionnel; enfin, que certains membres du Conseil ont pari, jusqu'à un certain point, accepter l'idée de discussions préliminaires à condition qu'elles aient trait aux détails techniques relatifs à la restauration immédiate du Gouvernement républicain que prévoit la résolution du Conseil. Plusieurs membres du Conseil paraissent accueillir également avec faveur l'idée d'autres conversations préliminaires qui auraient lieu après la restauration du Gouvernement républicain. — je dis bien: après la restauration du Gouvernement républicain — afin d'étudier la possibilité de réunir une conférence de la table ronde, une conférence de la "table carrée" ou toute autre forme de conférence pour hâter le transfert de la souveraineté. J'insiste sur les mots: "pour hâter le transfert de la souveraineté", car on sait que le Conseil a déjà prévu, par sa résolution du 28 janvier, que ce transfert doit être effectué avant juillet 1950. Il n'est donc pas besoin de conférence préliminaire pour obtenir ce résultat; il suffit que la résolution soit complètement appliquée.

Toutefois, pour hâter le transfert de la souveraineté — je dis bien: pour hâter ce transfert — il faut envisager une autre procédure. On pourra réunir à cet effet une conférence préliminaire, une conférence à laquelle la République participerait, en ayant le pouvoir de prendre des décisions légales. Ce que nous voulons, en effet, c'est agir d'une manière légale ou, en d'autres termes, en tant que Gouvernement établi, ce qui, bien entendu, suppose la restauration préalable du Gouvernement républicain.

Je voudrais maintenant en venir aux déclarations que M. van Roijen a faites à la dernière séance du Conseil. Le représentant des Pays-Bas a affirmé, en insistant sur ce point, que le transfert de souveraineté aux Etats-Unis d'Indonésie sera réel, total et sans condition [419ème séance]. C'est là une affirmation sans ambiguïté, que les membres du Conseil feront bien de ne pas oublier.

Au cours de mes interventions précédentes, j'ai essayé d'expliquer au Conseil que ce transfert de souveraineté, qui devait être total, ne sera en réalité qu'illusoire si, conformément aux propositions des Pays-Bas, il a lieu concurremment avec la création d'une union néerlando-indonésienne, telle que les Hollandais la comprennent. Dans leur mémorandum, dont la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie a fait mention dans son rapport du 1er mars, les Pays-Bas déclarent que les seules réserves qu'ils prévoient sont celles qui sont énoncées dans différents articles de la Constitution néerlandaise. Ainsi, il y a des réserves, et les réserves les plus importantes figurent à l'article 209, paragraphe 4, de la Constitution des Pays-Bas, où il est déclaré que l'union néerlando-indonésienne se portera caution des garanties juridiques — ou, pour employer l'interprétation de M. van Roijen, de "la sécurité constitutionnelle" — et du bon fonctionnement

van Rijen said: "Sub-section 4 of the amended article 209 . . . is a pure repetition in different words of article VII, paragraph 3, article X, paragraph 1, and article VII, paragraph 1, of the Linggadjati Agreement."¹

I want first of all to stress that the Netherlands Government abrogated this Linggadjati Agreement on 20 July 1947. Furthermore, I invite members of the Security Council to study the articles and paragraphs of the Linggadjati Agreement mentioned by Mr van Rijen. I am sure that they will discover that these articles and paragraphs do not give the slightest indication that the Netherlands-Indonesian Union is to guarantee a good government and constitutional security in Indonesia. Thus this unilateral Dutch interpretation of the Linggadjati Agreement has no basis at all. In fact, both the Linggadjati and *Renville* Agreements establish that the United States of Indonesia will be sovereign and independent—I repeat, sovereign and independent. Hence, the Dutch conception that the Union must guarantee the juridical warrants and good government in Indonesia is based only on wishful thinking. From the fact that the United States of Indonesia will be sovereign and independent, it follows not that the Union will guarantee sovereign functions in Indonesia, but that the sovereign and independent United States of Indonesia, and also the sovereign and independent Netherlands Kingdom, will guarantee a workable Netherlands-Indonesian Union, headed by the monarch of the Netherlands.

The Netherlands Government insists that the amendment to the Netherlands Constitution referred to is the result of previous consultations. Let us clarify this point once and for all. I should like to hear Mr. van Rijen state, in so many words, who it was that the Netherlands Government consulted on the draft amendment which contains the Netherlands' unilateral interpretation of the results of what the Dutch consider previous consultations and negotiations. Let Mr. van Rijen make it clear whether either the Republic or the Federalists ever agreed with the Netherlands that the Union should guarantee constitutional security and good government in Indonesia. This is a clear question. If, indeed, there have been *bona fide* consultations of which the results are embodied in this amendment, then the Republic, as well as the Federalists, must have agreed that the Union was to guarantee the basic functions of sovereignty in Indonesia.

I should also appreciate a clear answer from Mr. van Rijen to the following question: Were the consultations and negotiations regarding the Union, conducted with the Republic of Indonesia under the auspices of the Committee of Good

du gouvernement en Indonésie, ce qui constitue en fait le fondement même de la souveraineté de l'Etat. Toutefois, M. van Rijen a déclaré: "Le paragraphe 4 de l'article 209 amendé . . . n'est qu'une répétition, en termes différents, de l'article VII, paragraphe 3, de l'article X, paragraphe premier et de l'article VII, paragraphe premier, de l'Accord de Linggadjati."¹

En premier lieu, j'insiste sur le fait que le Gouvernement des Pays-Bas a abrogé l'Accord de Linggadjati le 20 juillet 1947. D'autre part, je demande aux membres du Conseil de bien vouloir étudier les articles et paragraphes de l'Accord de Linggadjati que M. van Rijen a cités; ils constateront, j'en suis sûr, que ces articles et paragraphes n'indiquent nullement que l'union néerlando-indonésienne devra se porter caution du bon fonctionnement du gouvernement et de la sécurité constitutionnelle en Indonésie. Ainsi, l'interprétation unilatérale que les Hollandais donnent de l'Accord de Linggadjati n'est nullement fondée. En réalité, l'Accord de Linggadjati et l'Accord du *Renville* prévoient que les Etats-Unis d'Indonésie seront souverains et indépendants — je dis bien: souverains et indépendants. L'interprétation des Hollandais, selon laquelle l'union doit se porter caution des garanties juridiques et du bon fonctionnement du gouvernement en Indonésie, ne reflète que leur désir personnel. Du fait que les Etats-Unis d'Indonésie seront souverains et indépendants il résulte, non pas que l'union garantira l'exercice de la souveraineté en Indonésie, mais que les Etats-Unis d'Indonésie, souverains et indépendants, et, d'autre part, le Royaume des Pays-Bas, souverain et indépendant, garantiront conjointement à une union néerlando-indonésienne, ayant à sa tête le souverain des Pays-Bas, la possibilité de vivre.

Le Gouvernement des Pays-Bas a insisté sur le fait que l'amendement à la constitution néerlandaise dont il s'agit est le résultat de consultations préalables. Il faudrait que nous tirions cette affaire au clair une fois pour toutes. Je voudrais que M. van Rijen nous dise quelles personnes le Gouvernement des Pays-Bas a consultées au sujet du projet d'amendement, qui contient une interprétation unilatérale de ce que les Hollandais considèrent comme des consultations et des négociations préalables. Que M. van Rijen veuille bien nous dire clairement si les républicains ou les fédéralistes se sont jamais mis d'accord avec les Pays-Bas pour que l'union soit garante de la sécurité constitutionnelle et du bon fonctionnement du gouvernement en Indonésie. Voilà une question précise. Si, en vérité, des consultations ont eu lieu, de bonne foi, et si le résultat de ces conversations a été incorporé dans l'amendement, il en ressort que les républicains, tout comme les fédéralistes, doivent avoir accepté que l'union garantisse l'exercice des fonctions essentielles de la souveraineté en Indonésie.

Je désirerais aussi que M. van Rijen réponde clairement à la question suivante: les consultations et les négociations menées avec la République d'Indonésie au sujet de l'union, sous les auspices de la Commission de bons offices,

¹ See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

¹ Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

Offices, already finished when the amendments to the Netherlands Constitution were submitted and adopted?

Once again the Netherlands has made an effort to give the impression that we, the Republic of Indonesia, are unitarians, and thus, against federalism, and that the Republic of Indonesia would impose its hegemony on the whole of Indonesia. This idea has been carefully built up by the Dutch as a basis for their action in Indonesia and as a means of justifying their policy to the outside world. I am sorry that Mr. van Roijen has again used this utterly unfounded argument. It is clear enough that we in Indonesia wish to have a federation. I myself am a federalist. What we Indonesians have always fought against is a Dutch-fabricated federation—for the benefit not of Indonesia but of the Netherlands.

That large parts of the population outside the Republican areas are followers of the Republic is proved by the elections in the Netherlands-occupied territories, wherever these elections were held on a democratic basis. There the parties and currents which adhere to the Republic received an overwhelming majority. I shall mention only the Sangir Islands, Minahassa—from where I myself come—and Gorontalo. All these areas are outside the islands of Java, Sumatra and Madura. Is that, perhaps, what the Dutch call an imposition of Republican hegemony? Notwithstanding this situation, the Republic wishes to be a constituent State of the United States of Indonesia, as has already been set forth by our Premier, Mr. Hatta, and as we have so often explained before.

The most ridiculous argument used by the Netherlands is that, in order to protect the Federalists, the Republic must not be restored. The defenders of the Federalists are to be the Dutch. Is the Netherlands Government really unaware of the fact that the *BFO*,² acting for the Federalists, has twice unanimously adopted a resolution, which has been presented to the Crown Commissioner, providing for: (1) restoration of the Government of the Republic of Indonesia in Jogjakarta; (2) recognition of the assistance of the United Nations Commission for Indonesia; and (3) request for the issuance of a cease-fire order?

Why does the Netherlands not want to restore the Republic of Indonesia, when the Federalists themselves desire this? Is there now anyone who still believes that the Dutch refusal to restore the Republican Government is based on the desire of the Netherlands to defend the Federalists?

Another argument frequently raised by the Netherlands—and one which has no more foundation in fact than the contention just disposed of—is its claim that the Republican Government is unable to control its own national army, the *TNI*.³ Let me clarify this point also, once and for all. The *TNI* has always obeyed the Government of the Republic. This was made quite clear at the time when the Republican Government ordered

étaient-elles déjà achevées lors de l'adoption des amendements à la Constitution néerlandaise?

Les Pays-Bas se sont efforcés une fois de plus de faire croire que la République d'Indonésie préconisait l'unitarisme et que, opposée au fédéralisme, elle cherchait à imposer son hégémonie à l'ensemble du pays. Cette idée a été soigneusement répandue par les Hollandais, afin de justifier leurs actes en Indonésie et leur ligne de conduite aux yeux de l'étranger. Je regrette que M. van Roijen ait eu de nouveau recours à un argument aussi dénué de fondement. Il est évident que tous les Indonésiens désirent une fédération: pour ma part, je suis fédéraliste. Ce à quoi les Indonésiens ont toujours été opposés, c'est à une fédération créée de toutes pièces par les Hollandais au profit, non pas de l'Indonésie, mais des Pays-Bas.

Ainsi que le prouvent les élections auxquelles on a procédé dans les territoires occupés par les Hollandais, partout où les opérations électorales ont été conduites selon des principes démocratiques, une grande partie de la population, en dehors du territoire de la République, est favorable au Gouvernement républicain. Les partis et les groupements favorables à la République ont obtenu une majorité écrasante. Qu'il me suffise de mentionner les îles Sangir, Minahassa — dont je suis d'ailleurs originaire — et Gorontalo. Toutes ces régions sont extérieures à Java, Sumatra et Madoura. Peut-être est-ce là ce que les Hollandais appellent l'hégémonie républicaine? Quoi qu'il en soit, la République désire faire partie intégrante des Etats-Unis d'Indonésie, comme l'a précisé M. Hatta, notre Président du Conseil, et ainsi que nous l'avons souvent exposé au Conseil de sécurité.

L'argument le plus ridicule qu'invoquent les Pays-Bas est le suivant: La République ne doit pas être rétablie, afin que les partisans du fédéralisme puissent être protégés. Ce sont les Hollandais qui doivent assurer la défense des fédéralistes. Or, le Gouvernement des Pays-Bas ignore-t-il réellement que le *BFO*, agissant au nom des fédéralistes, a unanimement adopté, à deux reprises, une résolution qui a été présentée au Commissaire de la Couronne? Cette résolution demandait: 1) que le Gouvernement de la République d'Indonésie soit rétabli à Djokjakarta; 2) qu'on reconnaîsse officiellement l'assistance de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie et 3) que soit donné l'ordre de cesser le feu.

Pourquoi, contrairement aux fédéralistes, les Hollandais ne veulent-ils pas rétablir la République d'Indonésie? Quelqu'un croit-il encore que, si les Hollandais refusent de rétablir le Gouvernement républicain, c'est parce qu'ils désirent défendre les fédéralistes?

Un autre argument qu'invoquent fréquemment les Hollandais — argument tout aussi dénué de fondement que celui que je viens de réfuter — c'est que le Gouvernement républicain est incapable d'exercer un contrôle sur sa propre armée nationale, le *TNI*.³ Je voudrais, une fois pour toutes, faire également la lumière sur ce point. Le *TNI* s'est toujours conformé aux ordres du Gouvernement de la République. Il l'a prouvé

² *Byzonder Federal Overleg* (Assembly for Federal Consultation).

³ Tentara National Indonesia.

² *Byzonder Federal Overleg* (Assemblée consultative fédérale).

³ Tentara National Indonesia.

the *TNI* units—35,000 troops—to leave the pockets of West Java, as required by the *Renville* Truce Agreement [S/649, appendix XI]. Although obeying that order meant relinquishing positions which would have been strategically invaluable for carrying on guerrilla warfare, the *TNI* did so, despite feelings of regret, because it knew that the order had come from its Government.

There is one demand made of the *TNI* by the Dutch—I repeat, by the Dutch, and not by the Republican Government—to which the *TNI* has refused to acquiesce: that the *TNI* should be dissolved. Is that a reason for amazement? The *TNI* is a national army which has emerged in the struggle for freedom, an army which is aware of its duty to defend the liberty of the people. It is not willing to be dissolved until the liberty of that people has been assured. But the *TNI* is willing to be made part of a federal army.

There is another point which I think the Security Council should take into careful consideration in its deliberations on the Indonesian question: the growing impatience of the nineteen nations which took part in the New Delhi Conference on Indonesia last January. I can only remind the Council that these countries regard the present situation in Indonesia as a serious threat to all of them and a dangerous state of affairs which cannot be allowed to continue.

Let me summarize our stand.

1. The Security Council resolution of 28 January must be immediately implemented, in accordance with the procedure established therein.

2. A preliminary conference between representatives of the Republic and the Netherlands, under the auspices of the United Nations Commission for Indonesia, to consider the provision of facilities for the immediate return of the Republican Government to Jogjakarta, could be considered by my delegation as a start in the implementation of the Council's resolution. This conference, and the restoration of the Republic of Indonesia which will follow, must, however, take no more than fourteen days.

3. The United Nations Commission for Indonesia should report immediately on the situation in Jogjakarta.

4. After the restoration of our Government, that Government should be able to participate lawfully in whatever conferences or negotiations are provided for in the Council's resolution or are deemed necessary by both parties and the United Nations Commission for Indonesia.

5. There should be a report as soon as possible on the military situation, including the situation in those areas occupied by the Netherlands before 18 December 1948.

lorsque ce Gouvernement lui a ordonné de faire évacuer, conformément à l'Accord du *Renville* [S/649, annexe XI], les 35.000 hommes qui occupaient les poches de l'ouest de Java. Bien qu'il soit parfaitement qu'en se conformant à cet ordre il abandonnerait des positions d'une valeur stratégique inestimable pour la poursuite des opérations de guérilla, le *TNI* s'est conformé, non sans regret, aux instructions qu'il avaient reçues, parce qu'il savait qu'elles émanaient de son Gouvernement.

La seule exigence à laquelle le *TNI* ait refusé de se soumettre est celle qu'ont formulée les Hollandais.— je dis bien les Hollandais et non le Gouvernement républicain — en vue de la dissolution du *TNI*. Y a-t-il lieu d'en être surpris? Le *TNI* est une armée nationale issue de la lutte pour la libération et consciente de son devoir qui est de défendre la liberté du peuple indonésien. Il n'est pas disposé à se laisser dissoudre tant que la liberté de ce peuple n'aura pas été assurée, mais il est prêt à faire partie intégrante d'une armée fédérale.

Il me semble qu'en délibérant sur la question le Conseil de sécurité devrait également tenir le plus grand compte d'un autre facteur: l'impatience croissante des dix-neuf nations qui, en janvier dernier, ont pris part à la Conférence de New-Delhi sur l'Indonésie. Qu'il me suffise de rappeler au Conseil que, aux yeux de toutes ces nations, la situation qui règne actuellement en Indonésie constitue une menace sérieuse et un danger que l'on ne peut laisser subsister.

Notre point de vue peut se résumer comme suit:

1. La résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier doit immédiatement être mise à exécution, conformément aux dispositions qu'elle contient.

2. Ma délégation serait prête à accepter la réunion d'une conférence préliminaire, à laquelle participeraient des représentants de la République et des Pays-Bas, sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, afin d'envisager l'adoption de dispositions permettant d'assurer le retour immédiat du Gouvernement républicain à Djokjakarta, ce qui constituerait à notre sens la phase initiale de la mise en œuvre de la résolution du Conseil. Toutefois, la durée de la période consacrée aux débats de la conférence et au rétablissement subséquent du Gouvernement de la République d'Indonésie ne devrait pas excéder quinze jours.

3. La Commission des Nations Unies pour l'Indonésie soumettra immédiatement un rapport sur la situation qui règne à Djokjakarta.

4. Après le rétablissement de notre Gouvernement, celui-ci devra pouvoir participer sur un pied d'égalité à toutes conférences ou négociations qui ont été prévues dans la résolution du Conseil de sécurité ou qui seront jugées nécessaires par les deux parties et par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie.

5. Il conviendra d'établir, dès que possible, un rapport sur la situation militaire, y compris celle des territoires occupés par les Hollandais avant le 18 décembre 1948.

6. There should be an immediate investigation, by any competent international organ, of atrocities.

With regard to the cablegram [S/1293] from the United Nations Commission for Indonesia, dated 19 March, I should like to inform the Council, on my behalf and on behalf of my delegation, of our grief in learning of the wounding of the United Kingdom and United States military observers in Sumatra a few days ago. I know that the head of our emergency Government has already ordered an investigation of this matter. I shall inform the Security Council as soon as possible of the results of that investigation.

Abdur RAHIM Khan (Pakistan): I am very grateful to the President for giving me another opportunity to speak to the Security Council on the subject before it. To us in Pakistan, as I am sure is also the case with all other Governments, a most important and fundamental principle is involved in the dispute between the Netherlands and the Republican authorities of Indonesia. Briefly, the principle which we are certain the Security Council would insist on observing is that no aggressive means are permitted to be employed by one nation against another for the fulfilment of the objectives of the attacking Power. We are all in favour of settlement of such disputes by peaceful means, by negotiations and through the agency of the United Nations, but what my Government cannot accept is the theory that an aggressive Power should be allowed to achieve its unlawful objective in full or in part by use of military forces and by insisting that because it is successful in the employment of such forces, the Security Council should concede the point of view advocated by the Power which decides to achieve its aim by fighting rather than by negotiations.

Applying these principles to the present case, we in Pakistan feel that any proposals aimed at watering down the fundamental directives contained in the Security Council resolution of 28 January must be very firmly resisted. The whole question of the present dispute has been very thoroughly debated before this Security Council, and I would be undoubtedly taking unfair advantage of the liberty the President has allowed me in speaking today if I were to enter into a lengthy discussion of what has been said in the past. I would, however, crave the Council's indulgence for a few minutes to further explain the reasons for the stand which my Government takes with regard to the restoration of full and complete liberty to the Republican leaders and the granting to them of all possible facilities to re-establish their sovereignty in the Jogjakarta area. I am certain that everyone present around this table, including the representative of the Netherlands, would agree that this modest demand does not in any way fulfil all that justice and equity could expect under the circumstances. Unfortunately, the world has not yet advanced sufficiently so that all such decisions could be governed absolutely and entirely by considerations of justice and equity.

6. Il y aura lieu d'inviter un organisme international compétent à ouvrir immédiatement une enquête sur les atrocités commises en Indonésie.

A propos du télégramme de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie en date du 19 mars [S/1293], je tiens à exprimer, en mon nom et au nom de ma délégation, la peine que nous avons éprouvée en apprenant que des observateurs britanniques et américains avaient été blessés à Sumatra, il y a quelques jours. Je sais que le chef de notre Gouvernement provisoire a d'ores et déjà ouvert une enquête à ce sujet. Je ne manquerai pas d'en communiquer dès que possible les résultats au Conseil de sécurité.

Abdur RAHIM Khan (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Je suis très reconnaissant au Président de me donner à nouveau la possibilité d'intervenir devant le Conseil de sécurité au sujet de la question dont il est saisi. Le Gouvernement du Pakistan, de même, j'en suis certain, que tous les autres Gouvernements, estime que le conflit qui oppose les autorités néerlandaises et la République d'Indonésie soulève un principe fondamental de la plus haute importance. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité insistera pour que soit appliqué ce principe, qui consiste à interdire à une nation de recourir à des moyens d'agression contre une autre nation aux seules fins d'atteindre ses propres objectifs. Nous sommes tous favorables à l'idée de régler les différends de ce genre par des moyens pacifiques, par voie de négociations et par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies; cependant, nous ne pouvons admettre que l'on permette à une Puissance d'agression d'atteindre en totalité ou en partie ses buts illégitimes en utilisant des forces armées et en insistant sur ses succès militaires pour amener le Conseil de sécurité à admettre ses vues qui sont celles d'une Puissance décidée à atteindre son but par des combats plutôt que par des négociations.

Dans le cas présent, le Gouvernement du Pakistan estime qu'il convient de s'opposer, avec la plus grande énergie, à toute proposition visant à réduire la portée des directives fondamentales contenues dans la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier. Tous les aspects du différend actuel ont été débattus par le Conseil, et j'abuserais certainement du privilège que m'a fait le Président en m'autorisant à prendre la parole si je répétais en détail ce qui a déjà été dit. Qu'il me soit permis cependant d'exposer, en quelques minutes, les raisons qui incitent mon Gouvernement à demander que des mesures soient prises pour que les chefs républicains recourent leur entière liberté et soient aidés à rétablir leur souveraineté dans la région de Djokjakarta. Je suis certain que tous ceux qui ont pris place à cette table, y compris le représentant des Pays-Bas, admettront qu'en formulant cette modeste demande je reste en deçà de ce qu'on pourrait attendre, en pareille circonstance, de la justice et de l'équité. Malheureusement, en dépit des progrès réalisés dans le monde, il n'est pas encore possible d'affirmer que les décisions qui sont prises s'inspirent entièrement et exclusivement de considérations de justice et d'équité.

Allowances have to be made for public opinion in different countries, and consequently my Government is prepared to agree to reasonable modifications of the immediate requirements of the present case, but what my Government cannot agree to is that any delay be allowed with regard to the fulfilment of certain fundamental conditions, as this would not only have the most harmful and tragic consequences in the present case but is also likely to lay the foundations of something much worse in the future relations of Member Nations of the United Nations.

I am glad to find in the speech of Mr. Tsiang [417th meeting] before this Council on 11 March, a very careful study and analysis of the Security Council resolution, the Netherlands proposal, and the Canadian suggestions regarding the holding of a round table conference. I propose with his permission to refer to some of the pertinent portions of his speech.

Mr. Tsiang, after examining in detail the implications of the proposal of the representative of the Netherlands Government regarding the round table conference, and viewing them in the light of the Security Council resolution of 28 January, stated: "After studying all these paragraphs, I have come to the conclusion that the round table conference can be a substitute only for paragraphs 3 and 4 of our resolution. It cannot in any way be made a substitute for paragraphs 1 and 2."

He then proceeded to add that: "I would suggest that our Commission propose to the two parties that there should be a conference in Indonesia—it can be called a preliminary conference—to arrange for the implementation of paragraphs 1 and 2."

With regard to the implementation of paragraphs 1 and 2, Mr. Tsiang said: "... I do not mean to suggest that there should be any negotiations on the principles of those two paragraphs. The principles are settled: there should be no more fighting, either by regular armies or by guerrillas, and there must be a restoration of the Republic, beginning with the Jogjakarta area."

My Government can, therefore, have no objection to devising ways and means whereby a procedure is created and a timetable is set for the enforcement of mutual responsibilities between the Netherlands and the Republican authorities with regard to the immediate cessation of fighting whether by regular armies or by guerrillas, and the immediate restoration of the Republic beginning with the Jogjakarta area.

I feel sure that if the Netherlands authorities are really in earnest, even a preliminary conference, such as the one suggested by the representatives of Canada or of China, is not necessary. The area in which the Republican authority is to be restored is almost minute compared with the size of the territories over which the Government of the Republic exercised authority before hostilities started on 19 December. The area now selected is the obvious one; it is from the capital, Jogjakarta, and its environs that the Republican authorities could properly be expected to function effectively.

Certes, il faut tenir compte de l'opinion publique des différents pays; mon Gouvernement est donc prêt à accepter qu'on fasse preuve d'un esprit de conciliation raisonnable en satisfaisant aux exigences immédiates de la situation actuelle. Cependant, ce qu'il ne saurait admettre, c'est un retard dans la mise à exécution de certaines conditions fondamentales; en effet, non seulement un tel retard aurait les conséquences les plus graves et les plus tragiques dans le cas qui nous occupe, mais il pourrait contribuer à envenimer les relations futures des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis très heureux de constater que, dans son intervention du 11 mars [417ème séance], M. Tsiang a fait une étude et une analyse très détaillée de la résolution du Conseil de sécurité, de la proposition des Pays-Bas et des suggestions canadiennes relatives à une conférence de la table ronde. Je me permettrai de citer certains passages de son discours.

Après avoir examiné en détail les conséquences de la proposition néerlandaise visant à convoquer une conférence de la table ronde et après les avoir envisagées à la lumière de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier, M. Tsiang a déclaré: "Après avoir étudié tous ces paragraphes, je suis arrivé à la conclusion que la conférence de la table ronde ne peut remplacer que les dispositions des paragraphes 3 et 4 de la résolution. Elle ne peut en aucune façon remplacer celles des paragraphes premier et 2."

Puis il a ajouté: "Je suggère que la Commission propose aux deux parties de tenir une conférence en Indonésie — appelons-la conférence préliminaire — pour prendre des dispositions en vue de la mise en œuvre des paragraphes premier et 2."

En ce qui concerne la mise en œuvre des paragraphes premier et 2, M. Tsiang a déclaré: "... Je n'entends pas par là qu'il devrait y avoir des négociations au sujet des principes contenus dans ces deux paragraphes. Ces principes sont établis: les armées régulières et les partisans doivent cesser les hostilités et il faut restaurer la République en commençant par la rétablir dans la région de Djokjakarta."

Mon Gouvernement ne saurait donc s'opposer à ce qu'on recherche les méthodes les meilleures ni à ce qu'on fixe une date précise pour confier respectivement aux autorités néerlandaises et républicaines la responsabilité de mettre fin sur-le-champ aux hostilités auxquelles se livrent les armées régulières ou les guérillas, et de rétablir immédiatement la République, tout d'abord dans la région de Djokjakarta.

Je suis certain que, si les autorités néerlandaises sont vraiment sincères, il ne sera même pas nécessaire de convoquer une conférence préliminaire ainsi que le suggèrent les représentants du Canada et de la Chine. Le territoire sur lequel l'autorité républicaine doit être rétablie est, somme toute, minuscule si on le compare à ceux qui dépendaient du Gouvernement de la République avant le 19 décembre, c'est-à-dire avant le début des hostilités. Il est évident que c'était bien cette région qu'il fallait choisir. C'est en effet de Djokjakarta, la capitale, et de ses environs, que les autorités républicaines peuvent exercer leurs fonctions de la façon la plus efficace.

The second requirement of the case, namely, the immediate cessation of fighting, of hostilities, is a necessary concomitant to the establishment of good relations between the parties. These two demands, therefore, do not require any elaborate planning or discussions and could be complied with overnight if the parties were desirous of reaching an amicable settlement. Nevertheless, local conditions in different parts of the world often create complicated issues, and it is quite reasonable to concede that preliminary talks may be allowed between the parties under the auspices of the Security Council Commission, so as to arrange that the Republican leaders be restored to full authority in the Jogjakarta area and that all fighting be brought to a standstill. But what we most earnestly hope and most emphatically emphasize before the Security Council is the necessity for the Council to insist upon the restoration of freedom to the Republican leaders, the removal of all difficulties and obstacles in their way to establish their sovereign Government in the Jogjakarta area, and the termination with immediate effect of all fighting there. My Government cannot possibly agree to any deviation from these proposals. We hope that the Canadian proposals are directed towards identically the same purpose. They are profound, unfortunately, in a language which can be loosely interpreted, and I hope the representative of Canada will make it clear before the Security Council that his proposals have identically the same purpose as the proposals of the representative of China.

To me personally, it appears that when General McNaughton said [417th meeting]: ". . . It would be understood, of course, that these exploratory discussions under the auspices of the United Nations Commission for Indonesia would be without prejudice to the resolutions of the Security Council and to the rights, claims or positions of the parties", he meant exactly the same thing which was later stated by the representative of China.

There is, however, an element of doubt in the statement of General McNaughton when he says: ". . . to assist in reaching an agreement between the parties as to the time and conditions under which the proposed conference at The Hague could be held".

At the previous meeting of the Security Council, the President, as the representative of Cuba, explained the whole position in a most convincing, just and forceful manner. Sitting around this table and voicing the same views as the President, are representatives of more than one billion people: They are representatives of countries either bordering on Indonesia or situated in those regions which are so close to the scene of this unfortunate tragedy that I have no doubt the members of the Security Council will give the fullest consideration to their statements.

The Governments of most of these representatives had friendly relations with the Netherlands Government until the unfortunate events of 19 December 1948 occurred in Indonesia. The representatives of practically every country of South East Asia and the representative of Australia, with one voice, have expressed their great concern over what has happened, and have main-

La seconde exigence, à savoir la cessation immédiate des hostilités, est une condition essentielle à l'établissement de bonnes relations entre les parties. Pour répondre à ces exigences, il n'est nullement besoin d'élaborer des plans ni d'engager des discussions complexes; elles peuvent, en effet, être satisfaites du jour au lendemain si les parties désirent conclure un accord amiable. Il existe toutefois, dans les diverses parties du monde, des habitudes de pensée différentes qui donnent souvent naissance à des problèmes complexes; on ne ferait donc pas de concessions déraisonnables en admettant que des négociations préliminaires aient lieu entre les parties, sous les auspices de la Commission du Conseil de sécurité, afin que les chefs républicains recourent leur entière autorité dans la région de Djokjakarta et que les combats prennent définitivement fin. Cependant, ce que nous tenons à souligner énergiquement ici, c'est que le Conseil de sécurité doit insister pour que les chefs républicains recourent leur liberté, pour qu'ils puissent établir sans difficulté et sans obstacle leur autorité souveraine sur la région de Djokjakarta et pour que les combats qui s'y déroulent prennent immédiatement fin. Mon Gouvernement ne saurait accepter que l'on s'écarte de ces propositions. Il espère que les propositions du Canada ont identiquement le même sens. Elles sont malheureusement rédigées en des termes qui permettent une interprétation assez libre. J'espère donc que le représentant du Canada voudra bien préciser devant le Conseil de sécurité que ses propositions ont exactement le même but que celles du représentant de la Chine.

Le général McNaughton a déclaré [417ème séance]: ". . . Il serait entendu, naturellement, que ces discussions préparatoires sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, ne modifieraient en rien les résolutions du Conseil de sécurité et les droits, revendications et positions des parties". A mon avis, le sens de cette déclaration est identique à celui de la déclaration faite ultérieurement par le représentant de la Chine.

Il existe toutefois un élément de doute dans la déclaration du général McNaughton, lorsqu'il ajoute: ". . . Pour aider les parties à se mettre d'accord sur la date à laquelle la conférence que l'on envisage de réunir à La Haye pourrait avoir lieu et les conditions dans lesquelles elle pourrait se tenir".

Au cours de la précédente séance du Conseil de sécurité, le Président, en sa qualité de représentant de Cuba, a fait, au sujet de la situation générale, une déclaration particulièrement persuasive, exacte et plus énergique. A cette table sont assis les représentants de plus d'un milliard d'êtres humains qui partagent les vues du Président. Ils représentent des pays limitrophes de l'Indonésie, ou si proches des lieux où se déroule cette regrettable tragédie que, je n'en doute pas, les membres du Conseil de sécurité accorderont à leurs dires la plus grande attention.

Les Gouvernements desquels relèvent ces représentants entretenaient des relations amicales avec le Gouvernement des Pays-Bas jusqu'au moment où les déplorables événements du 19 décembre 1948 se sont produits en Indonésie. Les représentants de presque tous les pays du sud-est de l'Asie et le représentant de l'Australie ont, d'une commune voix, exprimé les vives inquié-

tained that attitude towards this problem right up to the present moment.

It must, therefore, be obvious to all—and I sincerely hope more so to the representative of the Netherlands Government—that the Dutch action in Indonesia contains the elements of a very great disaster for the whole Organization of the United Nations. I hope I am not being too optimistic when I say that the Netherlands Government may realize the importance, the significance, the far-reaching effects of accepting the suggestions or, if I may say so, the advice of some of its well-wishers, possibly friends, and in this case comply without any further hesitation with some of the modest and simple requirements of the resolution of the Security Council. It would thereby win the approbation not only of everyone sitting around this table, but probably of the public of the world, and thereby show that the Netherlands Government realizes its responsibilities and readily joins with others in strengthening the cause of peace and supporting the principles incorporated in the Charter of the United Nations.

MR. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*) : I should like to request the President's permission to make a few short remarks about the points mentioned in this discussion which have been of special interest to the Belgian delegation.

First, I should like to tell the Egyptian representative how much I have appreciated the interest he has shown [418th meeting] in my comments regarding the Security Council's powers under Chapter VII of the Charter. My remarks in that connexion, although prompted by the Indonesian question, were of a general nature.

I was pleased to note that the Egyptian delegation, like the Belgian delegation, has never recognized the United Nations' sovereign authority to decide upon the existence or the partition of States, and, from the French representative's statement [419th meeting], it seems that that is his opinion also.

The Egyptian representative referred, in this connexion, to countries which appeared to be clinging to a bygone era. I think it could hardly be maintained that that was so in the present case, considering that more than five years ago, the Netherlands of its own accord decided that Indonesia should be emancipated and that it is now proposing to have that emancipation fully carried out more than a year before the time-limit contemplated by the Security Council.

According to the Australian representative [419th meeting], the Council should exclude the Netherlands proposals from the discussion and consider them as non-existent. His contention is that no new facts have emerged and that the situation today is the same as it was in January. That is not the opinion of the President of the Republic of Indonesia; when the Netherlands plan was submitted to him, he found the idea attractive. Nor is it the opinion of the Chinese representative, who was certainly much more far-seeing when, at a previous meeting, he said [417th meeting] that the Council should consider

tudes qu'ils éprouvent au sujet de ces événements et ont maintenu, jusqu'à l'heure actuelle, l'attitude qu'ils avaient prise dès l'origine à l'égard de ce problème.

Il doit donc être évident pour tous — et j'espère sincèrement qu'il en est plus particulièrement ainsi pour le représentant des Pays-Bas — que l'action des Pays-Bas en Indonésie risque d'être néfaste à l'Organisation des Nations Unies tout entière. J'espère ne pas me montrer trop optimiste en déclarant que le Gouvernement des Pays-Bas comprendra l'importance, le sens, l'intérêt primordial qui s'attachera à ce qu'il acceptât les propositions ou, si je puis me permettre de m'exprimer ainsi, les conseils de ceux qui lui veulent du bien, qui peuvent être ses amis, et à ce qu'il se plât, sans plus d'hésitation, aux exigences modérées et simples de la résolution du Conseil de sécurité. Il recueillerait ainsi l'approbation, non seulement de tous les représentants ici présents, mais également du monde entier; il prouverait qu'il comprend ses responsabilités et qu'il est prêt à s'associer sans réserve aux efforts de ceux qui entendent renforcer la cause de la paix et appuyer les principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

MR. VAN LANGENHOVE (Belgique) : Je demande au Président la permission de faire quelques brèves remarques au sujet des points qui, dans ce débat, ont particulièrement retenu l'attention de la délégation belge.

En premier lieu, je voudrais dire au représentant de l'Egypte combien j'ai été sensible à l'intérêt qu'il a bien voulu prêter à mes remarques [418ème séance] relatives au pouvoir du Conseil de sécurité dans le cadre du Chapitre VII de la Charte. Mes observations à ce sujet, bien que suscitées par l'affaire de l'Indonésie, avaient une portée générale.

J'ai constaté avec satisfaction que la délégation égyptienne pas plus que la délégation belge, n'a jamais reconnu à l'Organisation des Nations Unies le pouvoir de décider souverainement de l'existence ou du démembrlement des Etats; et il résulte, de l'exposé du représentant de la France [419ème séance], que c'est là aussi son opinion.

Le représentant de l'Egypte a fait allusion, à ce propos, à des pays qui s'accrocheraient à un passé révolu. Il me semble difficile de soutenir que tel soit le cas à présent, alors que les Pays-Bas, il y a plus de cinq ans déjà, ont eux-mêmes pris l'initiative de décider l'émancipation de l'Indonésie, et qu'ils proposent à présent de la réaliser complètement, plus d'un an avant le délai envisagé par le Conseil de sécurité.

Il est vrai que, selon le représentant de l'Australie [419ème séance], le Conseil devrait exclure du débat les propositions des Pays-Bas et les tenir pour inexistantes. A l'en croire, aucun fait nouveau ne se serait produit, et la situation serait aujourd'hui identique à ce qu'elle était en janvier. Ce n'est pas là l'opinion du Président de la République d'Indonésie, qui, saisi du projet des Pays-Bas, en a trouvé l'idée attrayante. Ce n'est pas là non plus l'opinion du représentant de la Chine qui se montrait, certes, beaucoup plus avisé quand, à une précédente séance [417ème séance], il disait que le Conseil devrait donner à cet élément.

this element of agreement at its true value. "It is a concession on the part of the Netherlands," said the Chinese representative, "and to take a concession made as of no value is, to say the least, certainly not the way to encourage any concession". I am fully convinced that that is the feeling of the majority of the members of the Council.

The President himself, speaking as the representative of his country, has emphasized [419th meeting], most rightly that the Security Council would be compromising its authority if it could be said that its sword was made of unbending steel as far as some States were concerned and that it was not so for other States, or in other words, as the saying goes, that it had one law for the rich and another for the poor.

The main thing, however, is to know how this rule of fairness should be applied.

I have already referred [417th meeting] to the circumstances in which an armistice came about in Palestine without Israel ever having complied with the main provision of the resolution adopted by the Council on the basis of the Mediator's report [S/1152], and after serious violations of the truce in the Negeb. I might also have mentioned the limbo of forgetfulness into which the resolution adopted by the Security Council on 19 October [S/1045] has fallen since the murder of Count Bernadotte and Colonel Sérot, as have the resolutions of the Council and the General Assembly [181 (II)] regarding the internationalization of Jerusalem [S/902].

The Egyptian representative protested against the conclusions which I drew from those precedents. I can understand his reaction. But how is the principle of equity, recalled by the President, to be respected? Are we going to disown the Mediator? Is anyone going to bring forward the fact that the resolutions, to which I have referred, were disregarded in order to re-open the question of the armistices recently concluded, and which it pleased some to hail as harbingers of the dawn of peace in Palestine?

Those who press most energetically for the literal application of the Council's last resolution do not, of course, take into account the fact that the Council's competence was challenged from the beginning, that its competence was never either verified nor established, although several members of the Council, amongst whom were three permanent members, had supported the proposal to do so and although the Netherlands declared itself ready to bow to the opinion of the International Court of Justice. There are plenty of States ready to give verbal allegiance to the high jurisdiction of the Court, but fewer which, in a matter of vital interest to them, request that the Court should be consulted and declare in advance that they will accept its opinion.

The Indonesian question is not the only one in connexion with which the Council's competence has been challenged. The Council's competence was also challenged in several other matters. But the result in those cases was very different. The Council ceased to discuss them, and, though they still remain as a reminder on the list of questions before the Council, they are amongst the questions no longer spoken about.

d'accord la place qu'il mérite. "Il représente une concession de la part des Pays-Bas", disait le représentant de la Chine, "or, considérer une concession faite comme étant sans valeur, n'est certainement pas — et c'est le moins qu'on puisse dire — le moyen d'encourager à faire d'autres concessions." Je suis bien convaincu que tel est le sentiment de la majorité des membres du Conseil.

Le Président lui-même, en sa qualité de représentant de son pays, a souligné [419ème séance], avec infiniment de raison, que le Conseil de sécurité compromettrait son autorité si on pouvait dire que son glaive est d'acier rigide à l'égard de certains Etats, et qu'il ne l'est pas pour d'autres; en d'autres termes, comme on dit en français, qu'il applique deux poids et deux mesures.

Le tout, cependant, est de savoir comment il convient de donner effet à cette règle d'équité.

J'ai rappelé précédemment [417ème séance] en quelles circonstances un armistice était intervenu en Palestine sans qu'Israël se fut jamais conformé à la principale disposition de la résolution que le Conseil avait adoptée [S/1152], sur le rapport du Médiateur, à la suite des sérieuses violations de la trêve dans le Negeb. J'aurais pu parler aussi de l'oubli dans lequel est tombée la résolution que le Conseil de sécurité adopta, le 19 octobre [S/1045], à la suite du meurtre du comte Bernadotte et du colonel Sérot, ou encore des résolutions du Conseil [S/902] et de l'Assemblée générale [181 (II)] relatives à l'internationalisation de Jérusalem.

Le représentant de l'Egypte a protesté contre les conclusions que j'ai tirées de ces précédents. Je comprends sa réaction. Mais comment entend-on respecter le principe d'équité qu'a rappelé le Président? Va-t-on désavouer le Médiateur? Quelqu'un songe-t-il à faire état de la méconnaissance des résolutions auxquelles j'ai fait allusion, pour remettre en question les armistices récemment conclus et qu'on s'est plu à saluer comme annonçant l'aube de la paix en Palestine?

Ceux qui insistent le plus pour l'application à la lettre de la dernière résolution du Conseil ne tiennent, bien entendu, aucun compte du fait que la compétence du Conseil fut contestée dès l'origine; que cette compétence ne fut jamais ni vérifiée, ni établie, bien que plusieurs membres du Conseil, parmi lesquels trois membres permanents, eussent appuyé la proposition de le faire, et bien que les Pays-Bas se fussent déclarés prêts à s'incliner devant l'opinion de la Cour internationale de Justice. Il ne manque pas d'Etats qui sont prêts à manifester, en paroles, leur respect pour cette haute juridiction; moins nombreux sont ceux qui, dans une affaire présentant pour eux un intérêt vital, demandent qu'elle soit consultée en déclarant d'avance qu'ils se soumettront à son avis.

La question d'Indonésie n'est pas la seule où la compétence du Conseil ait été contestée. La compétence du Conseil fut aussi contestée dans plusieurs autres affaires. Mais le résultat fut, à leur égard, bien différent. Le Conseil cessa de s'occuper de ces affaires, et, si elles demeurent inscrites, pour mémoire, sur la liste des questions dont le Conseil est saisi, elles y figurent parmi celles dont on ne parle plus.

These are the reflexions which I think could be made regarding the equal treatment which States are entitled to expect from the United Nations bodies.

Impartiality, however, is not the only rule to be observed. The Australian representative—I hope he will pardon me for thus laying the blame at his door—said that the Council should not concern itself with seeking a way out of the present impasse. Must we conclude that the Council should act as an organ of repression? If that is our colleague's idea, I very much doubt whether the Council is prepared to accept it. As the Argentine representative already stressed during our discussions in January [406th meeting], the only part which the Council can play in this matter is that of conciliator. If it failed to play that part now that things have reached the present stage of development, I feel that it would be failing in what it has always regarded in the past as one of its primary duties.

Its failure would be all the more serious since the solution of the present difficulties is quite within its power, as the discussion has clearly shown. The discussion has cleared up several important points, it has done away with misunderstandings, and has revealed possibilities of agreement. Some doubts had been expressed regarding the extent to which the transfer of sovereignty, which the Netherlands Government is proposing to carry out more than one year before the date contemplated by the Council, would be a real transfer. The Netherlands representative has stated categorically [418th meeting] that the transfer of sovereignty will be real, complete and unconditional, and I was pleased recently to hear the representative of the Republic of Indonesia take note of that statement.

The constitutional provisions adopted by the Netherlands last year had been given a restrictive meaning. The Netherlands representative has, in my opinion, clearly shown that the fears entertained in that connexion were groundless. The new constitutional provisions merely take into account agreements already reached and they expressly leave open the possibility of subsequent agreements.

It has been said that the representatives of the Republic of Indonesia invited to take part in the round table conference could be present only as individuals, and that they would therefore have no powers. Now, it was as the President of the Republic of Indonesia that Mr. Soekarno was invited, and I see no reason for thinking that the Netherlands Government wishes to prevent him from making previous contact with the political circles he might wish to consult. In fact several consultations have already taken place.

As the Chinese representative so aptly stated [417th meeting], the place which the Republic of Indonesia is called upon to take is provided for, not only in the round table conference, but also in the future federal government of the United States of Indonesia. On this point the Netherlands Government's position is defined thus [S/1274]: "It will be for Indonesia itself to decide how this federal government will be constituted, taking due account of the relative importance of the different groups of the population. In this connexion a reasonable basis of negotiations may be found in the oral note by

Voilà les réflexions qu'il est permis, me semble-t-il, de faire en ce qui concerne le traitement égal que les Etats sont en droit d'attendre des organes de l'Organisation des Nations Unies.

Mais l'impartialité n'est pas la seule règle qu'il faille observer. Le représentant de l'Australie — il me pardonnera de m'en prendre ainsi à lui — a déclaré que le Conseil n'avait pas à se préoccuper de chercher une issue à l'impasse actuelle. Faut-il en déduire que c'est en organe répressif que le Conseil devrait agir? Si c'est la la pensée de notre collègue, je doute fort que le Conseil soit disposé à l'adopter. Ainsi que le représentant de l'Argentine l'a précédemment souligné [406ème séance], au cours de nos débats de janvier, le seul rôle que le Conseil puisse remplir, dans cette affaire, est celui de conciliateur. S'il négligeait de le remplir, à présent que les choses en sont arrivées au point où elles sont, j'estime qu'il manquerait à ce que, dans le passé, il a toujours considéré comme l'un de ses devoirs primordiaux.

Il y manquerait d'autant plus que la solution aux difficultés actuelles n'est nullement hors de sa portée, ainsi que les débats l'ont nettement montré. Sur plusieurs points importants, les débats ont fait la clarté, ils ont dissipé des malentendus, ils ont fait apparaître des possibilités d'accord. Des doutes avaient été émis au sujet de la portée du transfert de la souveraineté que le Gouvernement néerlandais propose d'effectuer plus d'un an avant la date envisagée par le Conseil. Le représentant des Pays-Bas a déclaré [418ème séance] d'une manière catégorique que le transfert de la souveraineté sera réel, complet et inconditionnel, et je me suis réjoui d'avoir entendu tout à l'heure le représentant de la République d'Indonésie prendre acte de ces paroles.

Un sens restrictif avait été attribué aux dispositions constitutionnelles adoptées par les Pays-Bas l'année dernière. Le représentant des Pays-Bas a clairement montré, à mon avis, que les appréhensions éprouvées à ce sujet étaient sous fondement. Les nouvelles dispositions constitutionnelles se bornent à tenir compte d'accords déjà intervenus, et elles ménagent expressément l'éventualité d'accords ultérieurs.

On a dit que les représentants de la République d'Indonésie invités à participer à la conférence de la table ronde ne pourraient y siéger que comme individus et qu'ils seraient par conséquent sans pouvoirs. Or, c'est sous son titre de Président de la République d'Indonésie que M. Soekarno y a été invité, et je ne vois nulle part que le Gouvernement néerlandais veuille l'empêcher de prendre préalablement contact avec les milieux politiques qu'il souhaiterait consulter. En fait, plusieurs consultations ont déjà eu lieu.

Ainsi que le représentant de la Chine l'a opportunément rappelé [417ème séance], la place que la République d'Indonésie est appelée à occuper est prévue, non seulement à la conférence de la table ronde, mais aussi dans le futur gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Indonésie. Sur ce point, la position du Gouvernement néerlandais est définie en ces termes [S/1274]: "Il appartiendra à l'Indonésie elle-même de déterminer comment ce gouvernement fédéral sera constitué, en tenant compte de l'importance relative des différents groupes de la population. A cet égard, on pourra trouver une base raisonnable de négociation."

the United States representative on the Committee of Good Offices, submitted unofficially to the Netherlands delegation on 10 September 1948 providing a representation of the Republican territories by one-third of the federal territories by two-thirds of the total number."

I should like to add that the Netherlands Government has already confirmed [416th meeting] that free, general elections would be held, and that it intended to ask the United Nations to send observers. It stated at the same time "that no solution can be arrived at without the consent of all parties present", and that "the future relationship"—that is to say, relationship subsequent to the transfer of sovereignty—"will have to be based on real common interests recognized voluntarily by the parties". I am quoting an official Netherlands document [S/1270].

It has been asserted, it is true, that full liberty had not been granted to the leaders of the Republic, as laid down by the resolution of 28 January. The representative of the Soviet Union went as far as to say [418th meeting] that the round table conference would be a conference between prisoners and their gaolers. Strange prisoners indeed, who can freely leave the place where they are staying; I wonder whether, in other countries, that is so in the case of inhabitants who are not supposed to be prisoners. The Netherlands representative made categorical statements in this connexion also. If some members of the Council still have any doubts, it is easy for the Commission to make useful inquiries on the spot.

There is, however, one limiting factor. The Netherlands representative stated very frankly [419th meeting] the reasons for which the Jogjakarta area was at the moment generally inaccessible. This limiting factor was denounced as a serious infringement of the resolution of 28 January. The Chinese representative has stated the position clearly and with discernment [417th meeting]: considerations of law and order, on which the restriction is primarily based, are far from being foreign to the resolution of 28 January. On the contrary, the resolution gave them all the importance they deserved. In the preamble to this resolution, the Security Council expresses the opinion that "... the establishment and maintenance of law and order throughout Indonesia is a necessary condition to the achievement of the expressed objectives and desires of both parties". Those are the very words of the resolution.

In operative paragraph 1, the Council "... calls upon both parties to co-operate in the restoration of peace and the maintenance of law and order throughout the area affected". In sub-paragraph 4 (f), in which the Council defines the Commission's terms of reference, it calls upon it to "recommend the extent to which ... areas ... should be progressively returned to the administration of the Government of the Republic of Indonesia . . .", but it lays down that this should be done—and I quote once again the words of the same sub-paragraph of the resolution—"consistent with reasonable requirements of public security and the protection of life and property". Those are specifically the considerations stated by

citations dans la note verbale présentée officieusement à la délégation des Pays-Bas le 10 septembre 1948 par le représentant des Etats-Unis à la Commission de bons offices, note prévoyant une représentation d'un tiers pour les territoires républicains, et de deux tiers pour les territoires fédéraux".

J'ajoute que, précédemment, le Gouvernement des Pays-Bas a confirmé [416ème séance] que des élections libres et générales auraient lieu et qu'il avait l'intention d'inviter l'Organisation des Nations Unies à y envoyer des observateurs. En même temps, il a déclaré qu'aucun règlement ne peut être conclu sans le consentement de toutes les parties présentes et que "les relations futures", — c'est-à-dire les relations postérieures au transfert de la souveraineté — "devront être fondées sur des intérêts communs réels, reconnus volontairement par les parties". Je cite ici un document officiel néerlandais [S/1270].

On a soutenu, il est vrai, qu'une liberté complète n'avait pas été rendue aux dirigeants de la République, ainsi que le prescrivait la résolution du 28 janvier. Le représentant de l'Union soviétique est allé jusqu'à dire [418ème séance] que la conférence de la table ronde serait une conférence entre des prisonniers et leurs geôliers. Singuliers prisonniers, qui peuvent quitter librement l'endroit où ils résident, et je me demande si, dans d'autres pays, tel est le cas des habitants qui sont censés n'être pas prisonniers! Le représentant des Pays-Bas a fait, à cet égard aussi, des déclarations catégoriques. Si des doutes subsistent dans l'esprit de certains membres du Conseil, il est facile à la Commission de faire sur place les vérifications utiles.

Il reste cependant une restriction. Le représentant des Pays-Bas a exposé avec une complète franchise [419ème séance] les raisons pour lesquelles la région de Djokjakarta était, d'une manière générale, inaccessible pour le moment. Cette restriction a été dénoncée comme une grave contravention à la résolution du 28 janvier. Or, le représentant de la Chine a judicieusement mis les choses au point [417ème séance]: les considérations relatives à l'ordre public, sur lesquelles la restriction est essentiellement fondée, ne sont nullement étrangères à la résolution du 28 janvier. Celle-ci leur a, au contraire, donné toute l'importance qu'elles méritent. Dans le préambule de cette résolution, le Conseil de sécurité exprime l'opinion que "l'instauration et le maintien de l'ordre public en Indonésie constituent une condition nécessaire pour atteindre les objectifs reconnus et réaliser les souhaits exprimés par les deux parties". Ce sont là les termes mêmes de la résolution.

Dans le paragraphe premier du dispositif, le Conseil "... invite les deux parties à collaborer au rétablissement de la paix et au maintien de l'ordre public dans toute la région intéressée". A l'alinéa 4 f), où le Conseil définit les attributions de la Commission, il l'invite à "indiquer ... dans quelle mesure ... les régions ... devront progressivement être à nouveau confiées à l'administration du Gouvernement de la République indonésienne ..." mais il prescrit de le faire — et je cite de nouveau les termes de ce même alinéa de la résolution — "sous réserve des exigences normales de la sécurité publique et de la sauvegarde des vies humaines et des biens". Ce sont précisément là les considérations dont le

the Netherlands Government. The resolution itself authorizes it to do so.

The Chinese representative has emphasized the importance of those provisions. He knows very well that they are not empty phrases. He understands their specific meaning from his personal experience. Moreover, is he not one of the authors of the resolution, and is he not therefore particularly competent to define its meaning?

The Australian representative, on the other hand, while he stresses the need for scrupulously observing the resolution [419th meeting], passes over the provisions I have just recalled in complete silence, and today's speakers have not referred to them either.

The Canadian representative's proposal of 11 March [417th meeting] regarding the convening of a preliminary conference under the auspices of the United Nations Commission, is the logical outcome of the resolution of 28 January. Knowing the importance which the Chinese representative rightly attributes to the maintenance of order and security, it does not surprise me that he has supported the Canadian proposal and that he made it clearer by adding that the preliminary agreements ought to include an amnesty, the prohibiting of political reprisals and, to quote his own words, "provisions for the strict enforcement of law and order and . . . the protection of life and property" so as to dissipate those justified and legitimate fears. I repeat, those are his own words. In my opinion, it is important for the Council's Commission to take due account of those considerations when carrying out its task.

The Netherlands has accepted the proposal worded exactly as it was submitted. Mr. Palar has rejected it, or if he has accepted it today, he has done so only after cutting it down considerably. He has in fact reverted to the interpretation which Mr. Soekarno, in his letter of 4 March [S/1270/Add.1], gave to the principle of the round table conference and of the expedited transfer of sovereignty, which he termed attractive.

Why should we be surprised at this reversal? Mr. Palar has found around this table defenders more Indonesian than himself, who have laid him open to the reproach of showing too much moderation. Mr. Palar and the leaders of the Republic of Indonesia are, however, too far-seeing not to comprehend that the present difficulties, however serious, are less than those with which they will be confronted in the near future when they share with the representatives of the Federal States the responsibilities of government. It is not too soon to think of that. Whether by agreement or not, it will be necessary at some moment to put an end to guerrilla warfare. The present situation in Indonesia can certainly not be likened to that of countries which, like mine, suffered enemy occupation during the last war; our experience, nevertheless, gives us an idea of the difficulties to which I refer.

After preaching war to the bitter end, insurrection and sabotage to the resistance movement

Gouvernement néerlandais fait état. La résolution elle-même l'autorise à le faire.

Le représentant de la Chine a souligné l'importance de ces dispositions. Il sait bien que ce ne sont point là phrases creuses. Il en connaît, par expérience personnelle, la signification concrète. Aussi bien, n'est-il pas l'un des auteurs de la résolution et n'a-t-il pas, à ce titre, une autorité particulière pour en définir le sens?

Le représentant de l'Australie, au contraire, tout en insistant sur la nécessité d'une scrupuleuse observation de la résolution [419ème séance], passe complètement sous silence les dispositions que je viens de rappeler, et les orateurs qui ont parlé aujourd'hui n'en ont pas davantage fait mention.

La proposition que le représentant du Canada a formulée le 11 mars [417ème séance] relativement à la convocation d'une conférence préliminaire sous les auspices de la Commission des Nations Unies, découle logiquement de la résolution du 28 janvier. Connaissant l'importance que le représentant de la Chine attache, à juste titre, au maintien de l'ordre et de la sécurité, je ne suis pas surpris qu'il ait appuyé la proposition du Canada et qu'il l'ait précisée en ajoutant que les accords préliminaires devraient comprendre une amnistie, l'interdiction de représailles d'ordre politique et, pour reprendre ses propres termes, "des dispositions en vue du maintien rigoureux de l'ordre public et de la sauvegarde des vies humaines et des biens", de manière à faire disparaître ces craintes fondées, ces craintes légitimes. Je répète, ce sont là ses propres termes. Il importe, selon moi, que la Commission du Conseil tiennent dûment compte de ces considérations dans l'accomplissement de son mandat.

Les Pays-Bas ont accepté la proposition dans les termes mêmes dans lesquels elle a été présentée. M. Palar l'a rejetée, ou aujourd'hui ne l'a acceptée qu'en réduisant considérablement la portée. M. Palar est en outre revenu sur l'acceptation que M. Soekarno, dans sa lettre du 4 mars [S/1270/Add.1], avait douée au principe de la conférence de la table ronde et du transfert accéléré de la souveraineté, qu'il qualifiait d'attrayant.

Comment s'étonner de ce recul? M. Palar a trouvé, autour de cette table, des défenseurs qui, plus Indonésiens que lui-même, l'exposaient au reproche de montrer une modération excessive. M. Palar, et avec lui les dirigeants de la République d'Indonésie, sont cependant trop avisés pour ne point voir que les difficultés actuelles, si sérieuses qu'elles puissent être, sont moins grandes que celles devant lesquelles ils seront placés dans un avenir rapproché quand, avec les représentants des Etats fédéraux, ils prendront leur part dans les responsabilités du pouvoir. Il n'est pas trop tôt pour y songer. Que ce soit oui non à la suite d'un accord, il faudra bien, à un moment donné, mettre fin à l'activité des guérillas. Certes, on ne peut assimiler la situation actuelle de l'Indonésie à celle de pays qui, tels que le mien, subirent l'occupation ennemie pendant la dernière guerre; l'expérience que nous avons faite nous donne néanmoins une idée des difficultés auxquelles je fais allusion.

Après avoir, tant que durait la résistance armée, prêché aux partisans la guerre à outrance, les

as long as armed resistance lasted, suddenly contrary orders had to be given, the resistance movement had to be disarmed and replaced by a regular police force, law and order and discipline had to be re-established, observance of the law had to be ensured and respect for the authorities established. Such a change in policy is not easy, and it is not easy to make everyone understand the need for it. The most fervent members of the resistance are loath to lay down their arms; disruptive elements infiltrate into their ranks and instigate trouble; the union which crystallized during the struggle tends to break apart; opposing elements come into being and increase. It is a time of emergency. Most European countries have fortunately survived it. Elsewhere, and particularly in the countries of East Asia, the emergency still persists and, in some places, it is worsening. Countries which cannot overcome the emergency seem destined for anarchy and chaos; it seems that they will come out of that state only to fall under the iron hand of a totalitarian regime.

Those are the responsibilities with which the leaders of Indonesia, and among them the leaders of the Republic, will soon be confronted. The longer the present violence continues, the more dreadful their trials will be. That is why it is in their interest, and in the interest of the peoples for whom they will be responsible, to put an end to the situation as soon as possible.

It is the duty of the Council and the Commission for Indonesia to assist them in this by all the means at their disposal, but their action will be effective only if they are capable of recognizing the essential aims to be reached beyond the immediate difficulties.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : I always derive particular and concrete benefits from the statements of our eminent colleague, the representative of Belgium, even though I sometimes do not share his view. However, I do not want to be involved in an endless circle of discussion between us, and I, therefore, will limit myself to as few words as possible in connexion with what he said this afternoon. I feel, in the meantime, duty-bound to say that the representative of Belgium has been helpful in giving us still more reminders of cases in which the Security Council and the United Nations submitted to some untoward events and bowed before violations of their own orders and recommendations. Our colleague gave us these reminders in connexion with a subject which he chose to mention and on which, I assure the Council, I do not enjoy speaking any more before the organs of the United Nations. I refer to the subject of Palestine.

He spoke of the Security Council as somehow and to an extent forgetting its own previous orders in some later orders. I regret to say that some of our other colleagues, particularly the representatives of the Soviet Union and France, spoke more or less in the same tone. The representative of France did not go far, or maybe did not go at all beyond what our colleague from Belgium had said, but this does not apply to what the representative of the Soviet Union said. The representative of the Soviet Union openly

attentats, le sabotage, il faut brusquement donner des mots d'ordre inverses, il faut procéder au désarmement des partisans, leur substituer une police régulière, rétablir l'ordre et la discipline, assurer le règne de la légalité et le respect des autorités constituées. Un tel changement de front ne s'opère pas facilement, et il n'est pas aisément compréhensible à tous la nécessité. Les plus ardents parmi les partisans répugnent à déposer les armes; des éléments troubles se glissent dans leurs rangs et poussent au désordre; l'union cimentée au cours de la lutte tend à se rompre; des oppositions naissent et grandissent. C'est un moment critique. La plupart des pays de l'Europe l'ont heureusement franchi. Ailleurs, et notamment dans les pays de l'Asie orientale, la crise dure encore et, en certains endroits, s'aggrave. Les pays qui ne pourraient la surmonter seraient voués à l'anarchie et au chaos; ils n'en sortiraient que pour subir la loi d'airain d'un régime totalitaire.

Voilà les responsabilités devant lesquelles les dirigeants de l'Indonésie, et parmi eux ceux de la République, ne tarderont pas à être placés. Elles constitueront une épreuve d'autant plus redoutable que les violences actuelles se seront davantage prolongées. C'est pourquoi leur intérêt et celui des peuples dont ils auront la charge est d'y mettre un terme le plus tôt possible.

Le Conseil et sa Commission en Indonésie ont pour devoir de les y aider par tous les moyens en leur pouvoir. Leur action toutefois ne sera efficace que si, au delà des difficultés immédiates, ils savent discerner les objectifs essentiels qu'il faut atteindre.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : Je retire toujours un profit particulier et concret des déclarations de mon éminent collègue, le représentant de la Belgique, bien que parfois je ne partage pas son avis. Je ne veux cependant pas engager avec lui une discussion qui n'aurait pas de fin; je me bornerai donc à présenter des observations aussi brèves que possible au sujet de la déclaration qu'il a faite cet après-midi. Je dois néanmoins reconnaître que l'intervention du représentant de la Belgique s'est révélée utile au Conseil, du fait qu'elle nous a remis en mémoire d'autres cas dans lesquels le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies se sont inclinés devant des événements regrettables et ont accepté que l'on ne tienne aucun compte de leurs recommandations et qu'on enfreigne leurs ordres. A ce propos, le représentant de la Belgique a été amené à mentionner une question dont — j'en donne l'assurance au Conseil — je souhaiterais n'avoir plus à parler devant les organes de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la question palestinienne.

Il a déclaré que le Conseil de sécurité, en donnant de nouvelles instructions, avait, dans une certaine mesure, oublié celles qu'il avait précédemment données. Je regrette que certains autres représentants et, notamment, ceux de l'Union soviétique et de la France, se soient exprimés plus ou moins dans le même sens. Le représentant de la France n'est pas, ou n'est guère allé plus loin que le représentant de la Belgique, mais il n'en a pas été de même pour le représentant de l'Union soviétique. Celui-ci a pris ouvertement

took the Arab States to task—and no others. I do not know how or why or for what purpose he saw fit to take the opportunity—if it is an opportunity at all—to call the Arab States aggressors. I do not need to remind the members of the Security Council and everyone around this table that this is a thesis which has been repeatedly defeated in this Council and in the General Assembly. All one has to do, if one so wishes, is to go to the records of the Security Council and of the General Assembly to show that nobody could prove that the Arab States were aggressors. This is rather for the record and not for any concrete benefit that I wish to derive from what I say about it.

Our colleague from Belgium alluded to the late Mediator, to the Acting Mediator and to the whole act of mediation. That they had to do what they did, I quite agree. They had to do what they did; they could not help it, because for quite some time there has been a marked—and I must say, a most regrettable—tendency here and in some other organs of the United Nations to submit to force. It is for that reason that the late United Nations Mediator for Palestine and the Acting Mediator repeatedly threw up their hands, and said and wrote that they could not longer respect the equities of the situation.

à partie les Etats arabes — et eux seuls. Je ne sais pas comment et pourquoi il a jugé bon de profiter de cette occasion — si occasion il y a — pour qualifier les Etats arabes d'agresseurs. Je n'ai pas besoin de rappeler aux membres du Conseil de sécurité et à tous les représentants ici présents, que cette thèse a été, à plusieurs reprises, repoussée par le Conseil et l'Assemblée générale. Pour s'en convaincre il suffit de consulter les procès-verbaux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; on y verra que personne n'a jamais pu prouver que les Etats arabes étaient coupables d'agression. Je fais cette observation pour qu'elle figure dans les procès-verbaux et non pas pour en tirer quelque avantage concret.

Le représentant de la Belgique a parlé du Médiateur défunt, du Médiateur par intérim et des efforts de médiation en général. Que les Médiateurs aient été obligés d'agir comme ils l'ont fait, je l'admetts. Ils ne pouvaient absolument rien faire d'autre, étant donné que, pendant quelque temps, le Conseil et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies ont témoigné d'une tendance marquée, d'une tendance que j'estime très regrettable, à s'incliner devant la force. C'est pour cette raison que feu le Médiateur des Nations Unies pour la Palestine et le Médiateur par intérim ont, à plusieurs reprises, confessé leur impuissance et ont annoncé, verbalement ou par écrit, que la situation était telle qu'ils ne pouvaient plus se conformer aux principes de l'équité.

Je ne parle pas ici de la question de Palestine en soi; nous ne la discutons d'ailleurs pas en ce moment. J'en parle comme d'une affaire symbolique et symptomatique qui dénote un certain état d'esprit, et j'espère me tromper en y voyant le signe d'une décadence de l'Organisation des Nations Unies, l'indice d'un mal insidieux ou d'une faiblesse qui la gagne. Je répète que j'espère me tromper.

Ce dont il s'agit dans tous ces cas — tous les cas où un Etat en attaque un autre ou lui porte un tel préjudice que le recours à l'Organisation des Nations Unies devient obligatoire — ce n'est pas uniquement la manière d'aborder le problème, bien qu'il ne faille pas la plupart du temps en minimiser l'importance. Il s'agit également de principes fondamentaux et généraux d'une importance capitale. Ces principes comportent, entre autres, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il se trouve que ce droit est inscrit dans la Charte elle-même. Il a été énoncé à nouveau dans divers articles de la Déclaration des droits de l'homme que l'Assemblée générale a approuvée. Si nous acceptons que la Charte soit notre guide, si c'est à la Charte que nous obéissons, nous devons décider si nous appliquerons ou non les principes qu'elle contient, si nous avons ou non le droit de ne pas le faire. Nous devons décider si le Conseil s'acquittera sans faiblesse de son mandat, avec toute la détermination et tout le courage requis, ou s'il s'inclinera devant la violence, s'il restera inactif tandis que l'agresseur dépouillera sa victime, s'il se bornera à sanctionner l'aggression commise, s'il souscrira à un autre fait accompli.

Est-ce là ce que le Conseil a l'intention de faire? Est-ce ce qu'il fait parfois, ou peut-être même souvent?

What we have before us in all of these cases—and by that I mean those cases in which somebody attacks somebody else, in which somebody wrongs somebody else in such a manner as to call for intervention by the United Nations—is not merely a matter of approach, although approach is very important most of the time. We also have before us a matter of basic and general principles of great and far-reaching importance. Those principles include, among other things, the right to self-determination. That right happens to be stated in the Charter itself. Later on, it is again stated in various Articles of the Declaration of Human Rights which has been approved by the General Assembly. If we accept the Charter as our guide, if our only mandate is this Charter, we must make up our minds whether or not we are going to apply this Charter, whether or not we have any right whatsoever not to apply it. We must make up our minds whether this Council will adhere to its own mandate steadfastly, robustly and with the required courage and determination, or whether it will submit to violence, whether it will merely sit by until it sees who grabs what and then give its benediction and put its seal and signature to what has actually taken place—to another *fait accompli*.

Is this what the Council intends to do? Is this what it is doing occasionally, and perhaps often?

I do not want to continue to confine myself to what some might consider to be comfortable generalities. I want to speak of the concrete matter which is before us in the application of those general principles as we happen to understand them. The representative of Belgium did not seem to subscribe to my suggestion that some people in the Netherlands are trying to cling to an irretrievable past, that they are trying to stop the clock and not to evolve and progress with time. I said "some people in the Netherlands". I did not include everybody in the Netherlands.

It has been said today that the Netherlands Government has been trying to free the people of the Republic of Indonesia for five years. I very sincerely hope that this is right and that this desire, or alleged desire, of the Netherlands really exists. I cannot, however, help but entertain some doubt. That doubt is derived from certain facts which are already too well known to all of us. That doubt does not diminish when I listen to or read such statements as the one made by the representative of the Netherlands at our last meeting. In that statement, as it was distributed, it is said that the Netherlands has to find out in what form and under what leadership the new State will become independent. The Netherlands also wants to decide who the leaders of the people of the Indonesian Republic should be. If this is not an innovation in international politics, I do not know of one. I should be quite interested to know where, in sane international life, one can find a system under which one country can claim to decide the form and leadership of another independent country. I hope that I may be forgiven if I cannot derive much comfort or confidence from such statements.

However, we want to avoid being obstructive as much as possible. We want to be helpful and constructive in this matter, as in all other matters that are handled by this Organization. I can understand that the Government of the Netherlands encounters some difficulty in carrying out the Security Council resolutions, for example, the resolution of 28 January. We should try to find the best ways and means whereby such difficulties may be overcome. But the resolution must be implemented; it must not be side-tracked or buried.

It is not that we want to be dictatorial. But so far we have not been given any reason which might convince us that we should change that resolution or that it should not be implemented. The representative of the Netherlands himself has even tried to impress upon us that his Government is, in a sense, ready to implement that resolution.

It is now suggested that a conference be held at The Hague. The place is not important; let it be The Hague. But we want to know whether the United Nations, through its Commission for Indonesia, is to participate in that conference. We want to know who is going to participate in the

Je ne veux pas continuer à m'en tenir à ce que certains pourraient considérer comme des généralités faciles. Je désire parler de la question concrète qui nous est soumise, en liaison avec l'application des principes généraux tels que nous les comprenons. Le représentant de la Belgique ne semble pas convenir avec moi que certaines personnes aux Pays-Bas essaient de se raccrocher à un passé irrémédiablement révolu, tentent d'arrêter la marche du temps et ne savent ni évoluer ni progresser. J'ai bien dit "certaines personnes aux Pays-Bas", je ne veux pas parler de la population tout entière.

On a déclaré aujourd'hui que le Gouvernement des Pays-Bas s'efforce depuis cinq ans d'accorder la liberté à la population de la République d'Indonésie; j'espère très sincèrement que cela est exact et que ce désir, ou ce prétendu désir des Pays-Bas est une réalité. Je ne puis cependant m'empêcher d'éprouver quelques doutes. Ces doutes se fondent sur certains faits que nous connaissons tous trop bien. Notre méfiance ne diminue certes pas lorsque nous entendons ou lisons des déclarations comme celle qu'a faite le représentant des Pays-Bas au cours de notre dernière séance. Dans le document qui nous a été distribué et qui reproduit cette déclaration, nous lisons que le Gouvernement des Pays-Bas doit rechercher sous quelle forme et sous quelle direction le nouvel Etat accédera à l'indépendance. Les Pays-Bas désirent également décider quels devront être les dirigeants de la République d'Indonésie. Si ceci n'est pas une innovation en politique internationale, je ne m'y connais pas. Il m'intéresserait beaucoup de savoir s'il existe en science politique internationale une doctrine qui accorde à un pays le droit de décider de la forme que prendra le gouvernement d'un autre pays indépendant et de chercher ceux qui en seront les dirigeants. J'espère qu'on me pardonnera si je ne puis puiser dans ces déclarations beaucoup de réconfort et de confiance.

Toutefois, nous désirons éviter autant que possible de faire de l'obstruction. Nous désirons coopérer de façon constructive à la solution de cette affaire, comme à celle de toutes les questions qui sont soumises à l'Organisation des Nations Unies. Je comprends que le Gouvernement des Pays-Bas rencontre certaines difficultés pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, par exemple celle du 28 janvier. Nous devrions essayer de trouver le meilleur moyen de surmonter ces difficultés. Il faut cependant que la résolution soit appliquée; il ne faut permettre à personne de l'éviter ou de l'enterrer dans l'oubli.

Qu'on n'aille pas croire que nous désirons prendre une attitude dictatoriale; mais, jusqu'à présent, on ne nous a donné aucune raison qui puisse nous convaincre de la nécessité de modifier la résolution ou de ne pas la mettre en application. Le représentant des Pays-Bas lui-même s'est efforcé de nous convaincre que son Gouvernement était, dans un sens, disposé à appliquer cette résolution.

On propose maintenant qu'une conférence se tienne à La Haye. Le lieu importe peu; que ce soit donc La Haye. Nous désirons cependant savoir si l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de sa Commission pour l'Indonésie, participera à cette conférence. Nous désirons

conference, and in what capacity, and with what mandate, and from whom that mandate will be obtained. Naturally, the Netherlands will be represented. Nobody is chasing the Dutch out of their country or their capital; nobody is destroying their Government or their capital. But who will represent the Republic of Indonesia, and in what manner? The political leaders of the Republic? Yes—but will they be representing a government? Has that government been set up? Will it be set up before the negotiations? From whom will the Republican negotiations be deriving their mandate when they go to negotiate? In whose name will they be speaking? How will they be morally able to say that they reflect the present feelings and opinions of the people of the Indonesian Republic? How will they be able to say that, without being allowed to get in touch with those people?

Of course, I do not in the least intend to minimize the great rôle of leadership which they are exercising among their own people. Quite the contrary. I am speaking, in all logic and common sense, in favour of the Security Council's insisting that, before a conference can reasonably be held, these leaders of the Republic of Indonesia should be allowed freely to have contact with their own people. If they are to speak in the name of a government, there should be a government. It is almost ridiculous that one has to labour such a point. How can they speak in the name of a government if there is no government at all?

I hope that the Security Council, in co-operation with all concerned, will see to it that that conference is held, with the participation of the United Nations Commission for Indonesia, in a reasonable atmosphere and with the necessary preliminaries—and I refer particularly to the freeing of the political leaders of the Republic of Indonesia and to their being allowed to get in touch with their own people.

Before I close, I should like to make one observation in connexion with a matter alluded to today by the representative of Belgium. If I remember correctly what he said, he told us once more that the competence of the Security Council has been neither verified nor established. I am not going to separate this point from the whole subject and argue it by itself. For the present, I shall limit myself to saying that when, by a large majority, the Security Council adopted its resolutions on Indonesia, including the resolution of 28 January of this year, it gave the most unequivocal proof of its conviction that it is competent to deal with this matter. Unless and until we have proof to the contrary as to the competence of the Council—a proof, according to my views, which ought to be approved by the Council itself—the Council's competence remains unchallenged seriously by anyone. I say “unchallenged seriously” not in any sense of minimizing the importance of the observations made by the representative of Belgium, but in the sense that the Council's competence is not validly and properly challenged until the Council decides that it is no longer competent to deal with the question of Indonesia. Until that happens, its competence re-

savoir qui y assistera, à quel titre, avec quel mandat et de qui les participants détiendront ce mandat. Les Hollandais seront naturellement représentés. Personne ne chasse les Hollandais de leur pays ou de leur capitale; personne ne supprime leur Gouvernement et ne détruit leur capitale. Mais qui représentera la République d'Indonésie et en quelle capacité? Seront-ce les dirigeants politiques de la République? Oui, mais représenteront-ils un Gouvernement? Ce Gouvernement a-t-il été constitué? Le sera-t-il avant l'ouverture des négociations? De qui les dirigeants républicains qui prendront part aux négociations tiendront-ils leur mandat? Au nom de qui parleront-ils? Comment seront-ils moralement en mesure de déclarer qu'ils expriment les vues et les sentiments actuels de la population de la République d'Indonésie? Comment le pourraient-ils si on ne les autorise pas à entrer en contact avec la population?

Je n'ai certes pas l'intention de minimiser le rôle important que jouent ces dirigeants parmi la population. Bien au contraire. La logique et le bon sens me poussent toutefois à demander au Conseil de sécurité d'insister, pour que, avant la réunion d'une conférence, d'une conférence fonctionnant dans des conditions normales, les dirigeants de la République d'Indonésie soient autorisés à entrer librement en contact avec la population. S'ils doivent parler au nom d'un Gouvernement, il faut qu'il y ait un Gouvernement. Il est presque ridicule de devoir s'étendre sur ce point. Comment peuvent-ils parler au nom d'un Gouvernement s'il n'en existe pas?

J'espère que le Conseil de sécurité, de concert avec toutes les parties intéressées, veillera à ce que cette conférence ait lieu, avec la participation de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, dans des conditions normales et après qu'on aura pris les dispositions préliminaires — je veux parler notamment de la libération des dirigeants politiques de la République d'Indonésie et de l'autorisation qu'on devra leur accorder d'entrer en contact avec la population qu'ils représentent.

Avant de terminer, je voudrais faire une observation au sujet d'une question à laquelle le représentant de la Belgique a fait allusion aujourd'hui. Si mes souvenirs sont exacts, il a déclaré une fois de plus que la compétence du Conseil de sécurité n'a jamais été prouvée ni établie. Je ne séparerai pas ce point de l'ensemble du problème pour en discuter à part. Je me bornerai à dire maintenant que le Conseil de sécurité, en adoptant à une forte majorité ses résolutions sur l'Indonésie, et notamment celle du 28 janvier 1949, a donné la preuve irréfutable qu'il était convaincu de sa compétence dans cette affaire. Tant que l'on n'a pas fourni la preuve du contraire — preuve qui, à mon avis, devrait être admise par le Conseil lui-même — sa compétence ne peut être sérieusement contestée par personne. Je dis “sérieusement contestée”, non pas pour diminuer l'importance des observations faites par le représentant de la Belgique, mais bien faire ressortir qu'on ne saurait mettre valablement et régulièrement en doute la compétence du Conseil tant qu'il n'a pas lui-même décidé qu'il n'a plus la compétence requise pour s'occuper de la question indonésienne. En attendant, le Conseil reste compétent et ses décisions sont maintenues. Si un membre désire renvoyer la

mains and its decisions stand. If any member wishes to refer a question to the International Court of Justice for an advisory opinion, that is quite another matter.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*) : I wish to make only a short statement. I noted the other day [418th meeting] what seemed to me a tendency on the part of the Republic of Indonesia to reply to a concession by making a new condition. In re-reading the text of Mr. Palar's statement which we heard recently, I feel compelled to say that the Republic is today stipulating a new condition, namely, that the preparatory conference should be concluded and that the return to Jogjakarta should take place within a time-limit of fourteen days. I further note from the same text that no guarantee is given that, once reinstated, the Government of the Republic will agree to take part in the conference at The Hague.

I shall not draw any conclusion from those remarks. I only draw the Council's attention to them as signifying one aspect of the situation, an aspect which men of good will who desire a peaceful settlement of the Indonesian question should, in my opinion, take into account.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : I should like to know if any other representative wishes to speak. I propose that this meeting should be adjourned and that the next meeting should be held the day after tomorrow at 3 p.m.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I wish to clarify a certain matter. The representative of Egypt has attributed [420th meeting] to me the remark, in my statement on 14 March, that the Arab countries are aggressors. My statement contains no such words. I do not know how the representative came to make that deduction.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : With the permission of the representative of the Soviet Union, I shall take the liberty of showing him the place and the time he made that statement. In the meantime, may I ask him please to go to the trouble of reading the records of our meeting of a few days ago, at which time he spoke.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) : (*translated from Russian*) : I should like to give the same advice to the representative of Egypt.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : The meeting is adjourned. The next meeting will be held on Wednesday 23 March at 3 p.m.

The meeting rose at 5.50 p.m.

question à la Cour internationale de Justice pour avis consultatif, c'est une autre affaire.

M. CHAUVEL (France) : Je ne désire faire qu'une brève remarque. J'avais noté l'autre jour [418ème séance] ce qui me paraissait être, de la part de la République d'Indonésie, une tendance à répondre à une concession par une condition nouvelle. Je ne puis pas ne pas voir, en relisant le texte de l'intervention, que nous avons entendue tout à l'heure, de M. Palar, que la République pose aujourd'hui une nouvelle condition, celle d'une durée limite de quatorze jours à l'intérieur de laquelle devrait être terminée la conférence préparatoire et devrait être réalisé le retour à Djokjakarta. Je note, en outre, d'après ce même texte, qu'aucune garantie n'est donnée que, cette restauration une fois effectuée, le Gouvernement de la République acceptera de participer à la conférence de La Haye.

Je ne tirerai de ces remarques aucune conclusion. Je ne les signale au Conseil que comme la marque d'un aspect de la situation, un aspect dont les hommes de bonne volonté qui souhaitent un règlement harmonieux de l'affaire d'Indonésie auraient, à mon sens, raison de tenir compte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Si aucun autre représentant ne désire prendre la parole, je propose de lever la séance et de nous réunir à nouveau après-demain à 15 heures.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je tiens à faire une mise au point. Le représentant de l'Egypte affirme [420ème séance] que, dans ma déclaration du 14 mars, j'ai dit que les Etats arabes étaient les agresseurs. Ces mots ne se trouvent pas dans ma déclaration, et je me demande où le représentant de l'Egypte a pu les lire.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) (*traduit de l'anglais*) : Si le représentant de l'Union soviétique me le permet, je lui indiquerai quel jour et à quel moment des débats il a fait sa déclaration. Entre temps, puis-je lui demander de prendre la peine de lire le compte rendu de notre séance d'il y a quelques jours au cours de laquelle il a pris la parole.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : J'en conseille autant au représentant de l'Egypte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : La prochaine séance aura lieu le mercredi 23 mars, à 15 heures.

La séance est levée à 17 h. 50.